



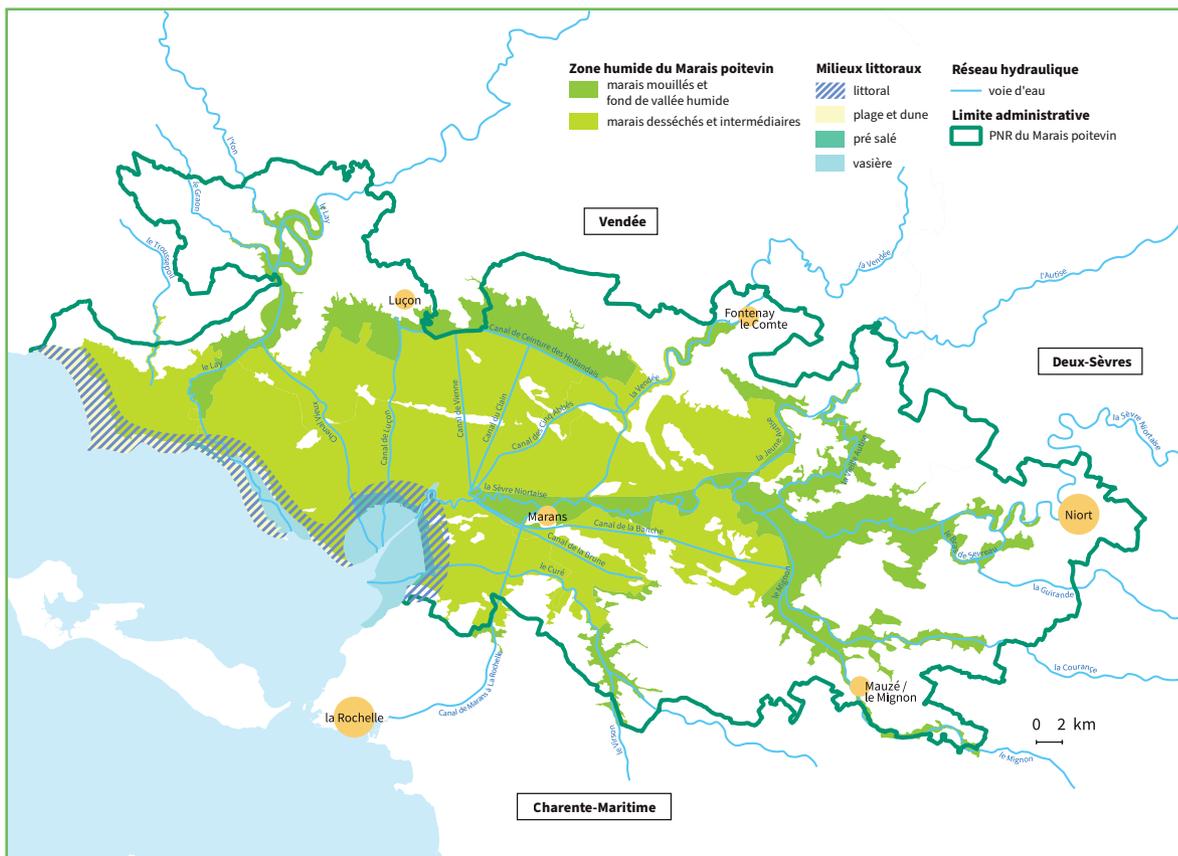
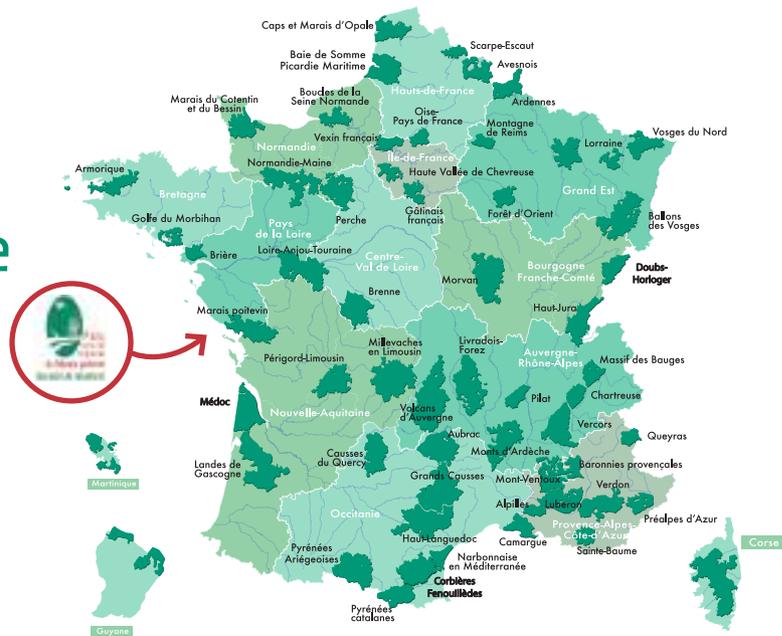
Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



Bilan évaluatif
de la charte du Parc naturel régional
du Marais poitevin
2014 - 2023
et perspectives 2024-2029

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

58 Parcs
naturels
régionaux
de France





SOMMAIRE

Le mot du Président du Parc naturel régional du Marais poitevin	p. 4
La démarche d'évaluation	p. 6
Carte d'identité du Marais poitevin	p. 8
Gouvernance, missions, budget	p. 10
Le bilan évaluatif 2014-2023 et les perspectives 2024-2029	
▶ 1. Eau	p. 18
▶ 2. Patrimoine naturel	p. 26
▶ 3. Agriculture	p. 34
▶ 4. Aménagement, urbanisme, architecture, paysage et cadre de vie	p. 38
▶ 5. Transition énergétique et climat	p. 44
▶ 6. Attractivité et communication	p. 50
▶ 7. Identités, médiations, sensibilisation et formation	p. 58
Synthèse des priorisations 2024-2029	p. 64
Références bibliographiques	p. 66

Le mot du Président

du Parc naturel régional du Marais poitevin

Depuis octobre 2021, j'ai le grand plaisir de présider le Parc naturel régional (PNR) du Marais poitevin en ma qualité de conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, succédant ainsi, depuis la reconquête du label en 2014 à Yann Hélary puis Pierre-Guy Perrier, au titre de leurs mandats d'élus régionaux des Pays de la Loire.

Le label de PNR attribué au Marais poitevin le 3 janvier 1979 fut le seul non renouvelé en 1996, suite au contentieux porté par les associations de protection de la nature contre l'État français auprès de l'Europe pour non-respect des directives européennes Oiseaux et Habitats. S'opposaient alors localement deux politiques nationales aux effets contraires : celle du ministère de l'Écologie en faveur de la protection de la biodiversité traduite dans la première charte du PNR et celle d'une agriculture encourageant les grandes cultures – le schéma d'aménagement des marais de l'ouest – au détriment des prairies naturelles. La perte du label et la condamnation de la France eurent un effet déterminant : les élus locaux, de toutes strates – 2 régions, 3 départements, communes – soucieux de conserver un Syndicat mixte de gestion du Marais poitevin maintiennent alors une gouvernance collective, des moyens dédiés, une équipe technique.

Au début des années 2000, l'État déploie un ambitieux plan d'action gouvernemental assorti de financements significatifs – le Plan Roussel – et le Programme des Interventions Territorialisées de l'État – PITE, et de mesures de protection inédites avec notamment un des plus grands périmètres Natura 2000, un vaste site classé, un parc marin. Les Commissions locales de l'eau se mettent en place, l'État crée ensuite en 2010 l'Établissement Public du Marais poitevin pour renforcer la politique mise en œuvre en faveur de la protection de la ressource en eau notamment.

C'est dans ce contexte, en 2004, qu'une nouvelle charte est élaborée pour retrouver le label perdu de Parc naturel régional. Après des années de concertation, de missions d'expertise et de rapports nationaux, de mise en œuvre du rapport Roussel, traduites en engagements et avancées, le label est attribué par décret du 20 mai 2014. Depuis, le PNR regagne ses lettres de noblesse : implication dans la gestion collective des marais communaux, surfaces restaurées en prairies, création de réserves naturelles nationales et régionales, labellisation Grand Site de France, aides au maintien en prairies, végétalisation des bourgs, plantations, renaturation... les chantiers se succèdent. La récente inscription du Marais poitevin, désormais reconnu zone humide d'importance internationale sur la liste Ramsar est une étape importante dans cette trajectoire vertueuse. L'avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature à cette labellisation Ramsar, obtenu en novembre 2023, conformément à ceux des rapporteurs, reconnaît le travail et la dynamique engagés, à l'épreuve des faits et de la réalité du terrain.

Le label de PNR, comme celui du Grand Site de France et de Ramsar, nous honorent et nous obligent. Le Syndicat mixte de gestion du PNR que je préside à l'appui d'un collectif de près de 120 élus et d'une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine d'agents, en est le porteur et le garant. Il constitue la seule collectivité :

- ▶ regroupant les élus des deux régions, des trois départements, des huit EPCI et des 88 communes, que j'ai souhaité élargir aux consulaires et aux associations de protection de la nature et de l'environnement ;
- ▶ mobilisée sur des enjeux transversaux : environnement, paysage, patrimoine bâti, culture, économie, climat...
- ▶ ayant le rôle de médiateur territorial, catalyseur des différentes politiques publiques, offrant les conditions du dialogue territorial indispensable à la recherche de solutions partagées pour l'avenir.

C'est le bilan de l'action conduite par le PNR et ses partenaires depuis la labellisation en 2014 qui est ici retracé. Il met en exergue les points saillants de près de 10 années d'actions en faveur d'équilibres visant à démontrer qu'environnement et agriculture ne sont pas à opposer, que la culture et l'histoire peuvent nourrir les solutions d'avenir et qu'un PNR constitue un extraordinaire laboratoire grandeur nature pour relever les nouveaux défis à anticiper, en particulier ceux de l'adaptation au changement climatique.

Outre la présentation de nos avancées, ce document cible les priorités d'actions sur la dernière période de labellisation 2024-2029. Cette période sera également dédiée à l'élaboration de la future charte, ce qui constituera une nouvelle opportunité pour sensibiliser le plus grand nombre à la belle complexité du Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique et à la valeur ajoutée que représente le PNR pour la préserver et accompagner son évolution qualitative.



Pascal DUFORSTEL

Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin



La démarche **d'évaluation**

Le Marais poitevin, depuis les années 1990, a fait l'objet de nombreuses études nationales visant à identifier et à caractériser les enjeux et les leviers d'action qui permettraient d'en préserver les richesses naturelles tout en maintenant son fonctionnement hydraulique et son attractivité économique. Toutes sont basées sur la consultation de très nombreux acteurs spécialistes du territoire.

Ces études préconisent la nécessité de maintenir les équilibres entre enjeux, entre acteurs, entre politiques territoriales... grâce à l'animation de la concertation et à la mobilisation des pouvoirs publics. Le PNR et l'Établissement public du Marais poitevin sont nés de ce constat (respectivement en 2014 et en 2010) et la portée de leur action est particulièrement observée.

L'évaluation de la mise en œuvre de la charte du PNR du Marais poitevin et de l'observation de l'évolution du territoire est attendue sur de nombreux sujets à forts enjeux, à différentes échelles (locales, nationales et internationales) et par une diversité de partenaires.

L'évaluation à mi-parcours dans le PNR du Marais poitevin

Dans le PNR du Marais poitevin, l'évaluation de la mise en œuvre de la charte couvre une période allant de 2014 à fin 2023. Le bilan a été conduit par les services du Syndicat mixte en concertation avec les services de l'État, les signataires de la charte et les principaux partenaires de l'action du PNR. Lors de la procédure de classement du Marais poitevin en PNR, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a émis un avis favorable (séance du 20 mars 2014) complété d'un certain nombre de recommandations relayées par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le PNR a pris acte des demandes du CNPN et du ministère et a engagé les réflexions et actions requises pour y répondre. Le PNR du Marais poitevin a élaboré sa stratégie et son dispositif d'évaluation en 2015, en concertation avec les services de l'État (DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - EPMP Établissement Public du Marais Poitevin - DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer), les principaux signataires de la charte (Régions, Départements, Chambres d'agriculture...) et les partenaires environnementaux (APNE Associations de Protection de la Nature).

Qu'allons-nous vérifier grâce à l'évaluation ?

- 1 - Si tous les enjeux et problèmes identifiés dans la charte sont pris en compte dans les stratégies opérationnelles mises en œuvre par le PNR ou ses partenaires.**
- 2 - Si les actions mises en œuvre produisent effectivement les résultats attendus ou des résultats favorisant leur impact.**
- 3 - Si le territoire tire des bénéfices de ces actions et, le cas échéant, ce qu'il faudrait améliorer, changer, prioriser... pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés dans la charte.**

Pour rendre l'évaluation accessible au plus grand nombre, le PNR propose la présente synthèse organisée en 7 thèmes illustrant les principaux enjeux du Marais poitevin, les rôles et positionnements du PNR ainsi que les principales réalisations de 2014 à fin 2023.

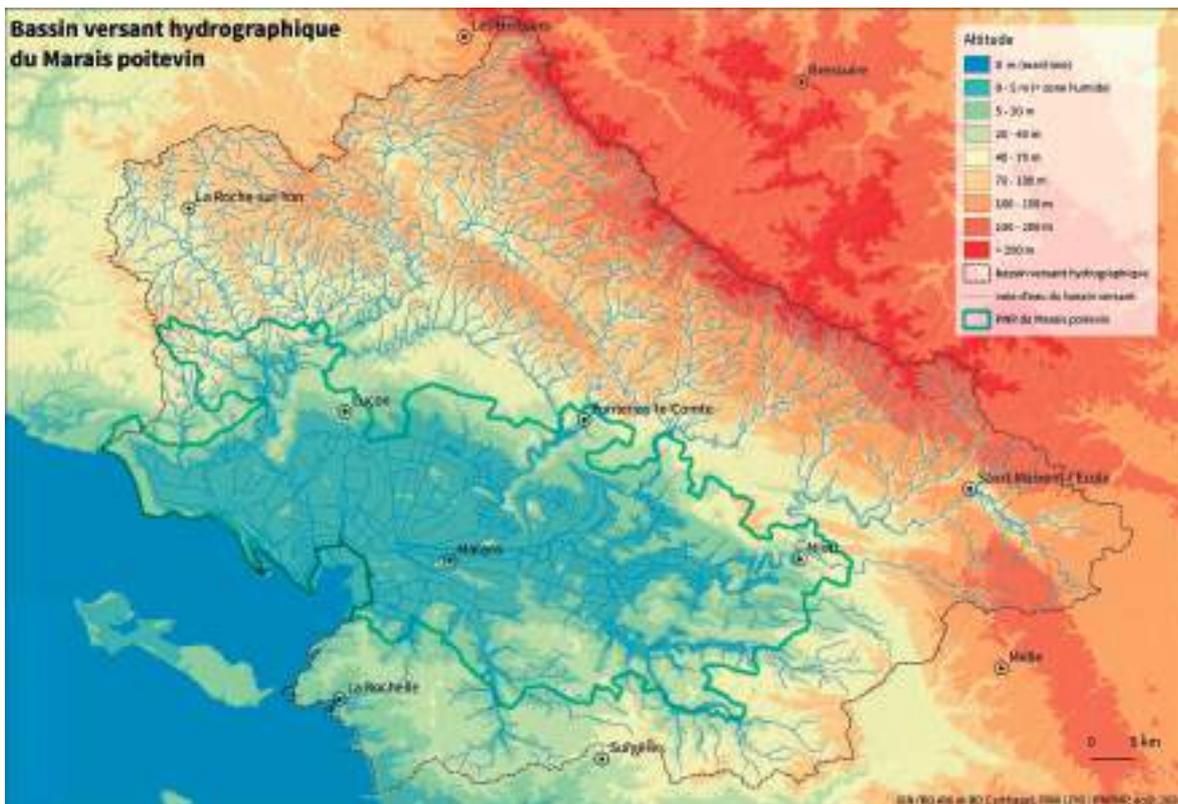
Clé de lecture du document

1. Une partie introductive qui rappelle les principaux enjeux du Marais poitevin, présente le territoire et le PNR

2. Pour chacun des 7 thèmes à enjeux :

- ▶ **Le rappel des mesures de la charte concernées** (= stratégie opérationnelle à l'œuvre)
- ▶ **Les avancées** les plus significatives dans le Marais poitevin de 2014 à 2023
- ▶ **Les réalisations** les plus significatives du PNR de 2014 à 2023
- ▶ **La synthèse qualitative** de l'action du PNR de 2014 à 2023
 - 👍 points forts
 - 🔄 points d'amélioration, perspectives et priorisations pour la fin de la charte (2024-2029)

3. Une synthèse des priorisations



Carte d'identité du Marais poitevin

Le Marais poitevin constitue la plus grande zone humide de la façade atlantique. Ancien golfe marin, cet espace a évolué au fil des siècles sous l'effet de son comblement et des aménagements humains. Il est le réceptacle d'un bassin versant de 650 000 hectares (ha).



Chiffres-clés

650 000 ha

de bassin versant hydrographique

112 000 ha

de zone humide dans un PNR de **200 000 ha** comprenant **200 000 habitants**

8 200 km

de voies d'eau

Plus de 600

ouvrages hydrauliques

150 km de côtes

1 000 km de digues

Un marais en grande partie sous le niveau des plus hautes eaux marines



Milieux maritimes



Marais desséchés



Marais mouillés



Iles calcaires

Le Marais poitevin présente une mosaïque d'espaces naturels où l'eau est omniprésente. Ce territoire attractif bénéficie de paysages et de ressources naturelles exceptionnels, largement reconnus et préservés. Au-delà du PNR qui constitue une protection en tant que telle, 57% du territoire est couvert par des protections d'espaces naturels et de paysages :

- 4 sites Natura 2000
- 4 réserves naturelles nationales
- 3 réserves naturelles régionales
- 1 site classé
- 7 arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- 2 réserves biologiques
- 1 forêt domaniale

Quelques dates clés

- ▶ **1979**, label PNR
- ▶ **1996**, non renouvellement du label PNR
- ▶ **2003**, Plan gouvernemental pour le Marais poitevin
- ▶ **2003**, site Natura 2000 de 68 023 ha
- ▶ **2003**, site classé de 18 620 ha
- ▶ **2010**, label Grand Site de France de 49 000 ha
- ▶ **2014**, nouveau label PNR sur 200 000 ha
- ▶ **2015**, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- ▶ **2023**, label Ramsar de 69 032 ha

Gouvernance, missions et budget du PNR du Marais poitevin

Gouvernance et missions

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin se compose de :

- ▶ **2 Régions** : Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire,
- ▶ **3 Départements** : Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée,
- ▶ **88 communes classées PNR**,
- ▶ **4 communes associées**,
- ▶ **8 EPCI**,
- ▶ **18 délégués partenaires associés**,
- ▶ **4 organes consultatifs** (Conseil Scientifique et Prospectif, Groupes territoriaux, Conférence des APNE et le Conseil des sages qui sera activé à partir de 2024).

De 2014 à 2023, trois présidents se sont succédés à la tête du Syndicat mixte de gestion du PNR :

- ▶ **Yann Hélyary**, au titre de la région des Pays de la Loire (2006-2016),
- ▶ **Pierre-Guy Perrier**, au titre de la région des Pays de la Loire (2016-2021),
- ▶ **Pascal Duforestel**, au titre de la région de Nouvelle-Aquitaine (depuis 2021).

La gouvernance du PNR a évolué en prenant en compte les recommandations du CNPN, les évolutions législatives relatives aux compétences des collectivités, tout en s'adaptant aux nouveaux défis notamment climatiques qui n'étaient pas aussi prégnants lors de l'écriture de la charte du PNR il y a 15 ans. La volonté des présidents successifs a été d'associer de plus en plus les élus, les acteurs et les habitants aux actions et/ou à la décision. En témoignent les commissions thématiques ouvertes (élus, experts, associations, partenaires...) créées pour répondre à la volonté d'élargir la concertation et coconstruire les actions du PNR.

Le Syndicat mixte s'appuie sur une nouvelle direction depuis juillet 2023 accompagnée par une équipe technique pluridisciplinaire de 26 agents permanents, confortée selon les programmes d'actions annuels par des chargés de missions recrutés pour des projets spécifiques. L'organigramme a évolué en juillet 2023 en cohérence avec le projet de mandature 2021-2027.



Parmi les avancées les plus significatives, on compte 10 révisions statutaires portant sur :

L'évolution de la composition des membres et partenaires associés du Syndicat mixte

- ▶ L'adhésion de communes nouvelles suite à la fusion de plusieurs communes classées : Doix-lès-Fontaine en 2016, Auchay-sur-Vendée en 2017, Val-du-Mignon, Rives-d'Autise et les Velluire-sur-Vendée en 2019, L'Aiguillon-la-Presqu'île en 2022.
- ▶ L'adhésion de communes et d'une ville-porte non classées, La Rochelle en 2020.

À noter que la période 2024-2029 portera sur l'adhésion de nouvelles communes (en 2024, Saint-Ouen-d'Aunis) en prévision de la charte et de son futur périmètre. Le choix des communes associées s'effectue sur des critères paysagers et environnementaux en continuité des communes déjà classées.

- ▶ La modification du statut des chambres d'agriculture passant de membres avec voix délibérative à partenaires associés avec voix consultative en 2021.
- ▶ L'élargissement de la composition du comité syndical à de nouveaux partenaires associés avec voix consultative comprenant :
 - les chambres départementales de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres, de Charente-Maritime et de Vendée (2022),
 - les chambres régionales des métiers et de l'artisanat des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine (2022),
 - les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine (2022),
 - les Associations de Protection de la Nature et l'Environnement du territoire (2022),
 - les Fédérations départementales de pêche et de chasse (2022).

La réorganisation et/ou la création des organes consultatifs dans les statuts

- ▶ La création d'un **Conseil Scientifique et Prospectif (CSP)** est un atout indéniable qui apporte une contribution au suivi de la charte et participe à la construction d'un programme de recherche ambitieux de prospective notamment dans le domaine du changement climatique. Il est composé de 14 membres, spécialistes de multiples disciplines des sciences humaines et des sciences de la vie et de la terre et inscription du CSP dans les statuts (2022). 16 séminaires se sont tenus depuis janvier 2017. Sur suggestion du CNPN en novembre 2023 à l'occasion de la candidature Ramsar du Marais poitevin, un ornithologue sera désigné pour enrichir la composition du CSP.
- ▶ **2 postes de vice-présidents** ont été créés depuis 2014 :
 - une vice-présidence en charge du climat et de la transition énergétique (2018),
 - une vice-présidence en charge des finances et des ressources humaines au sein du Bureau du PNR (2021).
- ▶ **8 commissions thématiques d'élus et de partenaires** en complément des Comités syndicaux qui réunissent une centaine d'élus 4 fois par an en moyenne. Des rencontres inter-commissions sont également programmées depuis 2022. Chaque commission est présidée par un vice-président accompagné d'un élu désigné parmi le Comité syndical. Les 8 commissions rassemblent entre 20 et 50 participants selon les thèmes. À titre d'exemple en 2022, 20 réunions se sont tenues, soit environ 600 personnes par an, à la fois élus et experts.



Le Parc naturel régional du Marais poitevin une gouvernance partagée

Les instances de concertation

- ▶ **4 Groupes territoriaux** (Maires)
- ▶ **8 Commissions présidées par les vice-présidents et co-présidées par les élus du Comité syndical.**
 - Transition énergétique et climat
 - Agriculture
 - Biodiversité et bas carbone
 - Sensibilisation-Éducation-Médiation
 - Attractivité-Communication
 - Avis règlementaire-Aménagement et cadre de vie
 - Marque Valeurs Parc
 - Finances et ressources humaines

▶ Des Comités de pilotage et de suivi par projets

- Grand Site de France
- Ramsar
- Natura 2000
- Life...

▶ 1 Conseil Scientifique et Prospectif

Le Comité syndical

- ▶ Composé de 118 délégués issus de 2 régions, de 3 départements, de 8 intercommunalités, 88 communes classées PNR, avec voix délibérative et 5 communes non classées avec voix consultative.
- ▶ Chambres consulaires, Associations de protection de la nature et de l'environnement, Fédération de chasse et de pêche associées avec voix consultatives.

Le Comité syndical élit le bureau et définit les pouvoirs qu'il lui délègue.

Il vote le budget et définit les orientations des actions du Syndicat mixte.

Le Syndicat mixte

Structure juridique de gestion du Parc qui met en œuvre la Charte. Composé d'élus désignés par les collectivités membres au sein d'un **Comité syndical** et d'un **Bureau**. Il s'appuie sur plusieurs **instances de concertation** et des **partenaires** pour partager les enjeux et co-construire l'avenir du territoire.

Les partenaires

- ▶ **Europe, État, Collectivités membres**
- ▶ **Mécènes**
- ▶ **Acteurs économiques et socio-professionnels**
- ▶ **Associations de Protection de la Nature**
- ▶ **Collectif d'habitants**
- ▶ **Réseaux nationaux**
 - Fédération des PNR
 - Grand Site de France
 - Ramsar...

Le Bureau

- ▶ Composé de 22 délégués désignés par le Comité syndical dont 1 Président, 6 Vice-présidents et 1 secrétaire. (21 membres avec voix délibérative et 1 partenaire associé avec voix consultative - Chambres d'agriculture).

Il délibère sur l'ensemble des sujets dont le Parc est saisi.

L'équipe technique pluridisciplinaire

Elle met en œuvre les actions validées par le Comité syndical.

Des partenariats renforcés

Des contrats de Parc triennaux avec les Régions ont été révisés depuis 2014, en cohérence avec les priorités régionales :

- ▶ Région Nouvelle-Aquitaine : 2015-2017 / 2018-2022 / 2023-2026 ;
- ▶ Région Pays de la Loire : 2015-2017 / 2018-2020 / 2021-2023 / 2024-2026.

Le PNR a conforté ses relations avec l'**Établissement public du Marais poitevin (EPMP)** par le biais de conventions :

- ▶ une convention d'ordre général signée en 2015 et révisée en 2017,
- ▶ une convention Natura 2000 cadre triennale pour la période 2019-2021 renouvelée pour 2022-2024,
- ▶ des conventions d'application annuelles concernent l'animation du dispositif Natura 2000, des MAEC et le partenariat sur le suivi du patrimoine naturel.

Suite à sa demande, le PNR a intégré le Conseil d'administration de l'EPMP par décret (n° 2024-623 du 26 juin 2024 modifiant la composition du conseil d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin). Un signe de la volonté réciproque forte du PNR et de l'État de voir renforcer ce partenariat.

Les **4 groupes territoriaux**, composés des maires et des délégués des communes par sous territoire (Vendée Ouest, Vendée Est, Deux-Sèvres et Charente-Maritime) ont été réactivés.

Un groupe politique, composé des cinq Présidents des Régions et des Départements (G5), s'est réuni à l'initiative du PNR le 20 avril 2023 pour une journée inédite de découverte du territoire et de ses enjeux. En complément, des réunions techniques régulières avec les services de ces cinq grandes collectivités sont organisées par le PNR. Un nouveau G5 sera organisé à partir de 2025 sur le thème des effets du changement climatique dans le Marais poitevin.

Le PNR s'investit au sein des **réseaux régionaux, nationaux et internationaux** :

- ▶ il est acteur des réseaux de PNR des Régions (5 en Nouvelle-Aquitaine et 4 en Pays de la Loire) avec l'objectif de développer des actions communes : action ligérienne pour le climat, Life Wild Bees... ;

- ▶ le Président du PNR est membre du bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France depuis le 5 avril 2023. Il est à l'initiative d'un groupe de travail qui réunira les PNR concernés par des zones humides. Le Parc développe d'ores et déjà des échanges avec les PNR des deux Régions et des autres PNR nationaux chargés des zones humides, notamment la Camargue, la Brenne, la Brière, les Caps et Marais d'Opale... ;
- ▶ le PNR est cofondateur et membre actif du Réseau des Grands Sites de France. La directrice du PNR représente ce réseau au sein de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages depuis 2010 ;
- ▶ le PNR adhère à l'association Ramsar France depuis 2016 et il a été retenu pour accueillir les rencontres annuelles en 2026 ;
- ▶ le PNR s'implique dans les projets de coopération internationale pour partager son expertise avec les gestionnaires d'espaces patrimoniaux (Vietnam, Albanie, Moldavie...) sélectionnés par les Régions et le Ministère des affaires étrangères ;
- ▶ le PNR est également représenté par délégation de ses élus et de son équipe technique dans de nombreux organismes (commissions de la fédération des PNR, réseau Ramsar France...).



PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ Poursuivre les échanges avec les communes susceptibles d'intégrer le Syndicat mixte en tant que communes associées, en prévision du périmètre qui sera proposé dans le cadre de la révision de la charte.
- ▶ Mettre en place le Conseil des sages.
- ▶ Amplifier les relations avec les partenaires et notamment l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP).

Missions, rôles et positionnement du PNR

À l'occasion de la mission de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) et du rapport **sur la création d'un Parc national des zones humides produit en 2023**, le Marais poitevin a été ciblé parmi les 18 zones humides nationales présentant les caractéristiques d'un Parc national. Toutefois, au regard de l'existence du PNR et de son action collective adaptée aux équilibres territoriaux, l'État et les collectivités locales n'ont pas souhaité s'engager dans cette démarche.

Outre le **label de Parc naturel régional**, le Syndicat mixte est bénéficiaire **du label Grand Site de France** (depuis 2010) et du label Ramsar (depuis 2023). Il est également **gestionnaire d'une Réserve Naturelle Régionale et d'arrêtés de protection de biotope** depuis 2021.

Sa labellisation en 2014 lui permet d'être dorénavant **Personne publique associée**, et de ce fait, d'émettre des avis en matière d'impact environnemental pour tous les projets concernés sur ses communes classées. Il est également garant de la conformité des documents d'urbanisme et de planification avec la charte.

Il déploie un **large panel d'actions opérationnelles** depuis la production de connaissances jusqu'à l'intervention fine sur le terrain, en passant par toutes les formes d'accompagnement et de soutien des porteurs de projets, dans les domaines croisés de la biodiversité, de l'élevage, du cadre de vie, du paysage, de la médiation...

Le Syndicat mixte de gestion du PNR se positionne ainsi comme **catalyseur des politiques publiques** pour générer une valeur ajoutée favorable au territoire.

Le PNR intervient selon des modalités adaptées à chaque projet pour apporter une plus-value territoriale, environnementale et paysagère au cas par cas :

- ▶ **soit en maîtrise d'ouvrage directe** (expérimentation, expositions, éditions, médiation, formations, travaux sur les espaces dont il est propriétaire comme l'ancienne laiterie de Coulon ou la scierie de la Garette, le pôle des espaces naturels...);
- ▶ **soit en conseil assistance** auprès de ses communes et collectivités membres (esquisses pour les projets paysagers et architecturaux, travaux de génie écologique, ingénierie financière...);
- ▶ **soit en maîtrise d'ouvrage déléguée** pour les collectivités (travaux de renaturation...), pour les propriétaires privés (programmes de plantations, de mares...), pour les éleveurs (équipements pastoraux...).





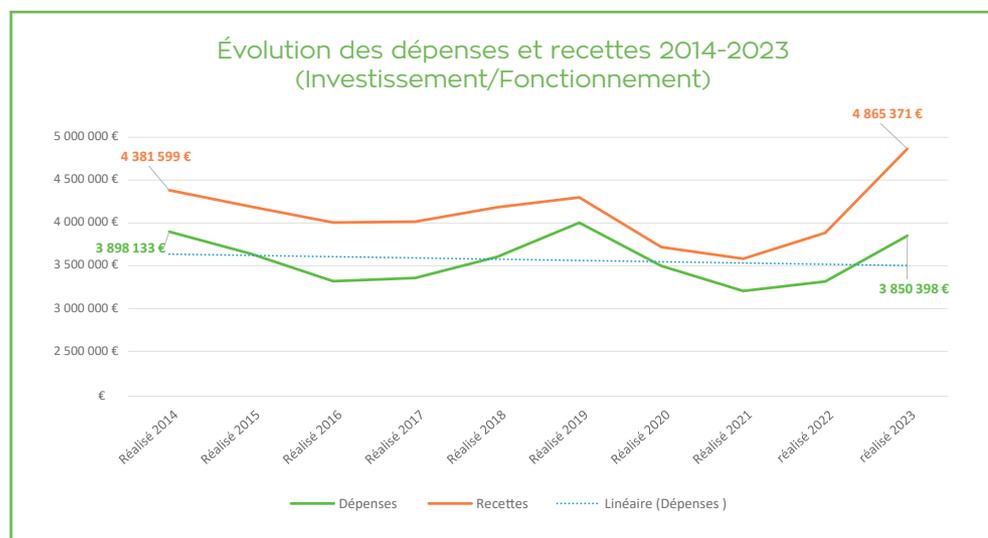
Budget

Sur la période 2014-2023, le budget réalisé représente un volume financier de 35,6 M€, soit en moyenne 3,5 M€ par an :

- ▶ 79 % relèvent du fonctionnement,
- ▶ 21 % relèvent de l'investissement.

Les **recettes** se composent pour :

- ▶ 62% des cotisations des membres du Syndicat mixte (Régions, Départements, communes, EPCI) et d'une dotation de l'État affectées au fonctionnement général de la structure, soit plus de 16,2% entre 2014 et 2023 permettant de consolider les charges fixes du syndicat mixte ;
- ▶ 38% de subventions des Régions, Départements, Communes, EPCI, État, Agence de l'Eau, Europe et partenaires privés qui abondent, en complément, le programme d'actions.



PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ Optimiser les financements publics et privés.

GOUVERNANCE, MISSIONS ET BUDGET DU PNR DU MARAIS POITEVIN

En 2013-2014, en raison de la conjoncture économique, les cotisations des Régions et Départements ont été diminuées puis gelées en 2016.

À compter de 2015, un contrat de PNR triennal est signé avec chacune des deux Régions permettant de garantir le niveau de ressource tant sur le plan statutaire que sur le programme d'actions (630 K€ /an).

Face à l'inflation, à compter de 2018, les cotisations statutaires ne couvrent en moyenne que 67,8% des charges fixes du PNR qui parvient à maintenir un effectif moyen de 35 agents. Cependant, les effectifs permanents passent de 34 agents en 2014 à 26 en 2023 (titulaires et CDI) remplacés par des contractuels financés sur le programme d'actions qui évoluent de 4 en 2014 à 10 en 2023 (CDD, saisonnier et contrat de projet).

L'excédent de fonctionnement moyen sur la période s'élève à 198,8 K€ (avec un déficit de 35,7 K€ en 2019) et celui d'investissement à 344,1 K€.

Face à ces constats, **cinq révisions statutaires** ont été engagées **pour stabiliser les ressources du PNR**, en concertation avec les membres du Syndicat mixte :

- ▶ augmentation des cotisations des communes classées en 2022, non révisées depuis 1979, à 1 € par habitant contre 0,42 € en moyenne, qui passera à 1,50 € en 2024 ;
- ▶ augmentation des cotisations des villes de Niort, Fontenay-le-Comte et Luçon à 0,50 € par habitant en 2023 dans l'attente de la redéfinition de leur périmètre de cotisation limité aux secteurs patrimoniaux d'intervention du PNR puis à 1 € par habitant en 2024 selon le nouveau périmètre ;
- ▶ augmentation des cotisations des EPCI, de 1€ symbolique par EPCI à 0,50 € par habitant de leurs communes classées, avec augmentation de la représentativité des EPCI qui disposent désormais de 7 voix (1 auparavant).

En complément :

- ▶ les Départements ont augmenté leur cotisation de 2% (+ 11 K€) et de 5% en 2023 (+29 K€) ;
- ▶ les Régions ont retravaillé la répartition de leur participation entre la cotisation statutaire (+ 30%, soit + 156 K€ global) et le financement du programme d'actions annuel (- 30%) au travers des contrats de Parc ;
- ▶ l'État a également augmenté sa dotation annuelle de fonctionnement de 30%, soit 130 K€ (2023).

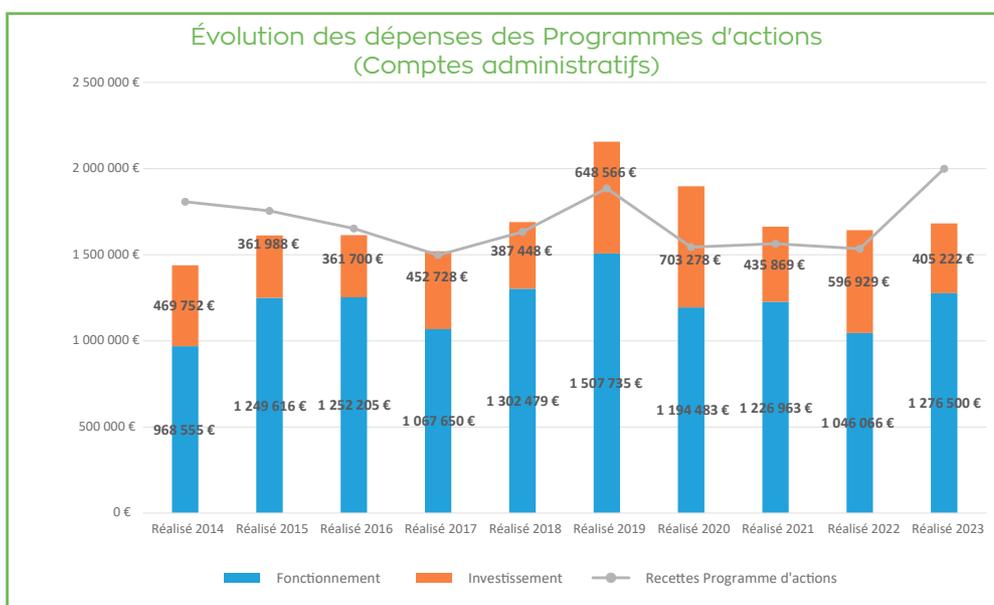
Les cotisations statutaires ont ainsi évolué de 1,507 M€ en 2014 à 1,758 M€ en 2023 (+ 16,2% par rapport à 2014). Cet effort collectif a permis de recentrer l'activité du PNR sur des actions opérationnelles et d'animation auprès des communes mais aussi de sécuriser les charges fixes du PNR.

L'effet démultiplicateur du Parc en faveur du Marais poitevin

Depuis la loi de finances 2020, la plupart des communes bénéficient de la **dotation « biodiversité et aménités rurales »** grâce à leur classement en PNR. Il les accompagne dans leurs projets pour favoriser les actions de biodiversité, de paysage et de médiation aux patrimoines (546,7 K€ versés aux communes du PNR en 2022, 913 K€ en 2023, et 1,422 M€ prévus en 2024).

En moyenne, sur la période 2014-2023, pour **1€ apporté par les communes au budget global du Parc** (fonctionnement statutaire et programme d'actions), **27.5 € sont investis par le Parc** pour le territoire.

Le Parc est **vecteur d'emplois** au travers de la commande publique attribuée aux entreprises de travaux de génie écologique, à l'économie touristique, aux associations d'insertion, aux éleveurs...



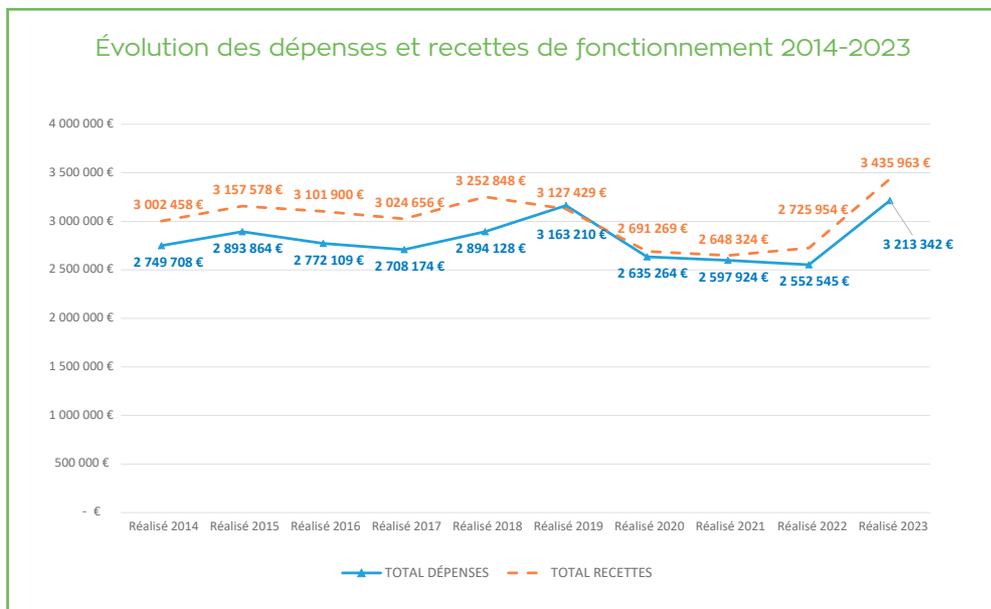
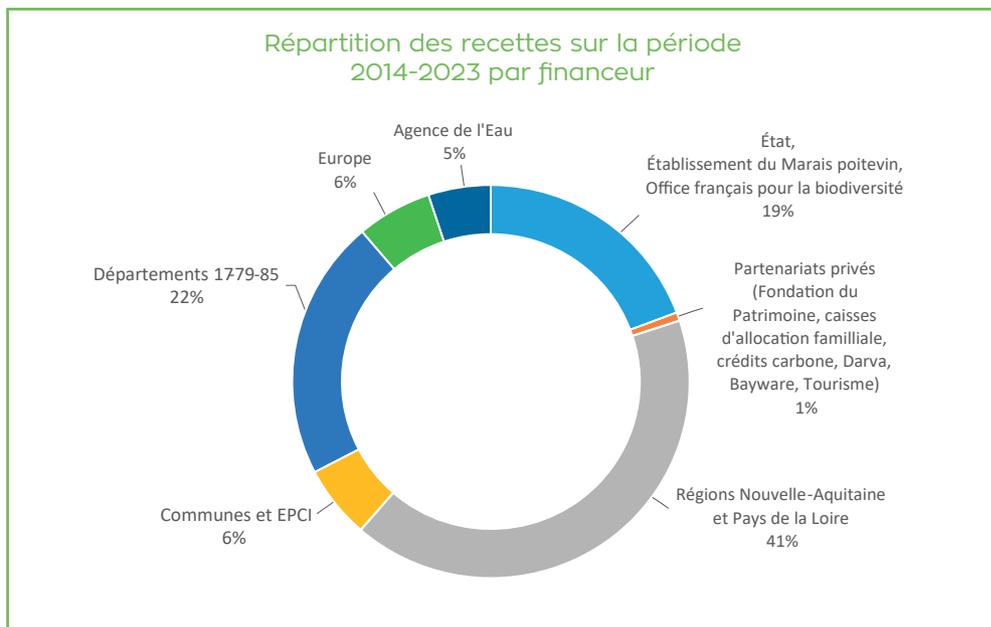
Les programmes d'actions annuels 2014-2023

Sur la période 2014-2023, le budget réalisé pour la mise en œuvre des programmes d'actions représente un volume financier de 16,9 M€ soit en moyenne 1,7 M€ par an pour 30 à 35 actions. Ils se décomposent selon les axes d'intervention suivants :

- ▶ 45,3% en faveur de la biodiversité et des milieux naturels ;
- ▶ 31,1% en faveur de l'élevage, de la marque « Valeurs Parc » et de l'écotourisme ;
- ▶ 23,6% en faveur de la médiation aux patrimoines, du climat et du cadre de vie.

Répartition des recettes sur la période 2014-2023 par financeur

En 2024, le mécénat sera développé, en lien notamment avec le groupement mutualiste et assurantiel, historiquement présent dans le Marais poitevin depuis la crise du phylloxéra.



1.

EAU

Le PNR, acteur de la stratégie de la préservation de la ressource en eau

Les actions mises en œuvre pour préserver la ressource en eau poursuivent l'objectif d'améliorer l'alimentation de la zone humide en période sensible, plus ou moins en période de basses eaux et la gestion des niveaux en faveur de la biodiversité.

Bien que le PNR n'ait pas compétence sur la gestion de l'eau, la charte prévoit qu'il participe, aux côtés des acteurs qui en ont la responsabilité, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Plusieurs acteurs interviennent : l'État notamment au travers de l'EPMP, les syndicats mixtes gémapiens auxquels les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ont délégué leur compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), les associations syndicales de marais.

Le PNR est ainsi membre des Commissions Locales de l'Eau de son territoire. Il participe aux conseils d'administration de l'Établissement public du Marais poitevin et a fait la demande d'en être membre auprès du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le PNR est signataire du protocole d'accord concernant le projet de réserves de substitution de la Sèvre niortaise et du Mignon signé à la préfecture des Deux-Sèvres le 18 décembre 2018. Il est acteur de toutes les discussions sur l'élaboration des règlements d'eau ou des contrats de marais pilotés par l'EPMP. Il a notamment la charge de caractériser les enjeux biologiques de manière à ce que les principes de gestion retenus servent la cause de la biodiversité de la zone humide.

À l'échelle parcellaire, le PNR soutient les modalités de gestion de l'eau les plus favorables à la biodiversité. Il porte la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration ou d'aménagement de milieux qui participent à l'amélioration de la qualité de l'eau ou qui sont favorables à l'expansion des crues. Il accompagne les projets de ses partenaires qui intègrent l'amélioration de la gestion de l'eau dans leurs objectifs. Le Parc accompagne également les projets de préservation de la ressource en eau au travers de son Conseil scientifique et prospectif.



2

mesures phares et prioritaires de la charte du PNR du Marais poitevin

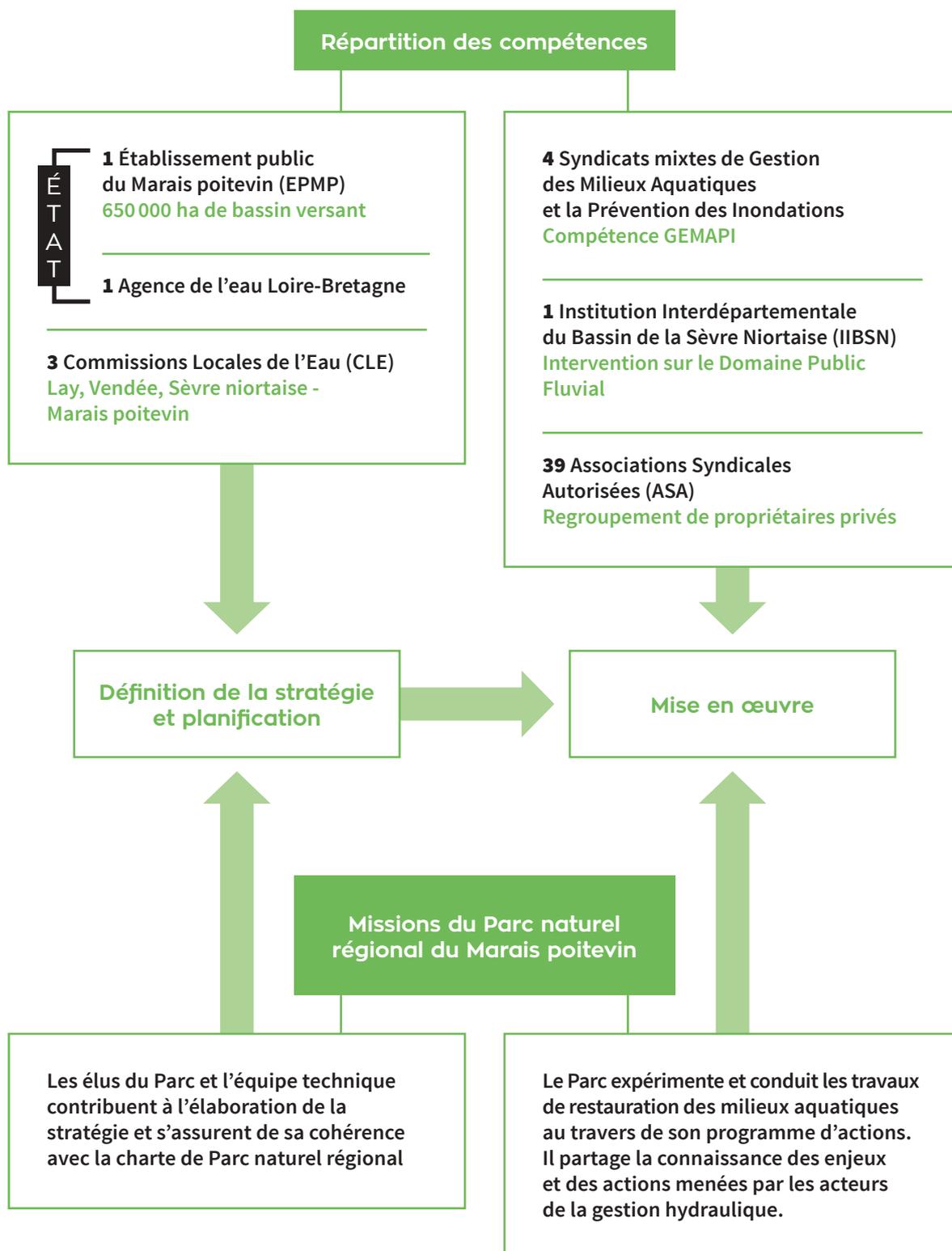
MESURE 9

Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant du Marais

MESURE 10

Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

**Acteurs engagés dans la gestion de l'eau
et des milieux aquatiques dans le Marais poitevin**



1. EAU

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

La diminution des prélèvements dans les nappes en période sensible pour garantir l'alimentation du marais

Depuis 2003, au travers du plan d'actions gouvernemental en faveur du Marais poitevin, le territoire est engagé dans une politique de diminution des prélèvements estivaux dans les nappes de manière à garantir l'alimentation du Marais.

La stratégie mise en place repose sur la diminution des volumes prélevés, en période de basses eaux (printemps-été), le suivi du niveau des nappes avec la détermination de cotes d'alerte et d'arrêt de prélèvement (niveau « plancher »), avec un contrôle public et la compensation partielle des prélèvements printaniers et estivaux par la création de réserves collectives de substitution.

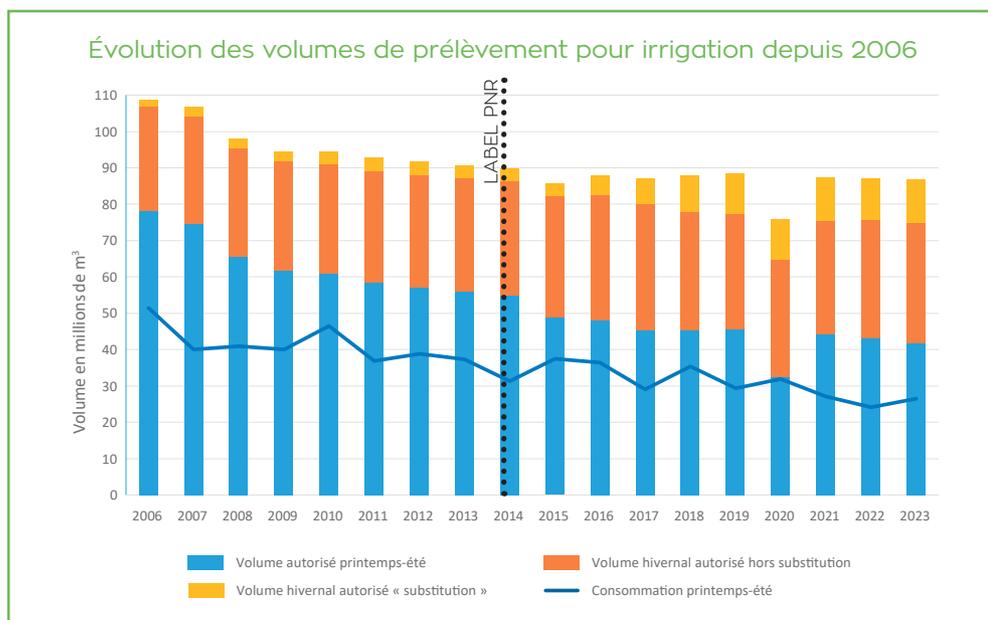
Les documents de planification fixent des objectifs à respecter en matière de débit et de piézométrie (SDAGE - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et de niveau d'eau (SAGE - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). L'EPMP a notamment l'objectif de superviser l'action engagée

en faveur de la ressource en eau. L'EPMP contribue directement à la gestion des prélèvements destinés à l'irrigation, au travers de sa mission d'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC). Cette mission s'exerce sur l'ensemble du bassin d'alimentation du Marais poitevin, soit 6 400 km². À ce titre, il a bénéficié en 2016 d'une Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) qui se substitue à toutes les autorisations individuelles. Son objectif général consiste à favoriser une gestion équilibrée, réfléchie, concertée et économe de la ressource en eau sur ce périmètre hydrologique et hydrogéologique cohérent. Cette AUP a été renouvelée en avril 2021 pour la période 2021-2026, elle prévoit une diminution des volumes d'eau autorisés pour l'irrigation de 33 % sur la durée, en période de basses eaux.

À l'échelle du bassin-versant du Marais poitevin, de 2014 à 2023, l'ensemble des volumes destinés à l'irrigation passent de 90,8 à 86,3 millions de m³ (Mm³).

La diminution des volumes prélevables au printemps et en été atteint 23,4 % (de 54,8 à 42 Mm³).

En 2023, le stockage hivernal en réserves de substitution atteint 11,4 Mm³.



En application de l'AUP, l'EPMP élabore chaque année un plan de répartition qui comporte les prélèvements estivaux directement dans le milieu naturel et les prélèvements hivernaux destinés à remplir des réservoirs de stockage (retenues collinaires et de substitution individuelles ou collectives) mobilisables l'été suivant.

La stratégie de réduction des prélèvements estivaux dépend en particulier des contrats passés par les porteurs de projets collectifs avec l'Agence de l'eau (Contrats territoriaux de gestion quantitative), le cas échéant sur la base d'un projet de territoire (PTGE).

L'EPMP a établi le règlement intérieur, qui rassemble les règles d'attribution des volumes d'irrigation autorisés. Il dispose également d'un protocole de gestion permettant de réguler les prélèvements estivaux autorisés, de manière à éviter les situations de crise, en fonction des données météorologiques et des indicateurs d'état des milieux. Les limitations volontaires qu'il propose contribuent ainsi à la gestion conjoncturelle, en amont des dispositions prévues par l'arrêté cadre indépartemental du bassin versant du Marais poitevin (Arrêté cadre délimitant des zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau dans le bassin versant du Marais poitevin situé en régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire pour faire face à une menace, aux conséquences d'une sécheresse ou à un risque de pénurie).

Ces dispositions de gestion collective et mutualisée de l'eau s'élaborent et se mettent en œuvre en concertation avec les acteurs du territoire. Les actions mises en place par l'EPMP font l'objet d'un retour d'expérience annuel qui permet d'évaluer les mesures prises en faveur de l'alimentation en eau du Marais, mais aussi les conséquences de la sécurisation de l'irrigation sur l'évolution des pratiques.

La mise en œuvre d'un **projet de territoire, sur le bassin « Sèvre niortaise – Mignon »**, intégrant un protocole d'accord pour une agriculture durable, signé en 2018, donne lieu à un suivi quantifié des pratiques et de la biodiversité.

- ▶ **Un observatoire des sources de bordure** a été mis en place en 2020 par l'EPMP et plusieurs associations partenaires afin de détecter les tarissements et les reprises des écoulements en lien avec les relevés des piézométries ;
- ▶ **26 réserves de substitution**, construites dans le cadre des programmes de gestion collective, sont opérationnelles, ce qui constitue un volume de stockage « compensé » de 11,34 millions de m³ ;
- ▶ Sur le bassin « Sèvre niortaise – Mignon », le programme prévoit la réalisation de **15 réserves supplémentaires pour un volume total substitué de 5,94 millions de m³**.



La mise en place de règles de gestion favorables à la biodiversité

Si les actions menées sur la gestion des eaux souterraines ont permis d'alimenter en eau le marais, l'accroissement de la ressource disponible autorise une gestion plus souple des niveaux d'eau. Un volet important de la stratégie mise en place concerne la gestion des niveaux dans le marais.

À cet effet, l'EPMP a développé deux démarches :

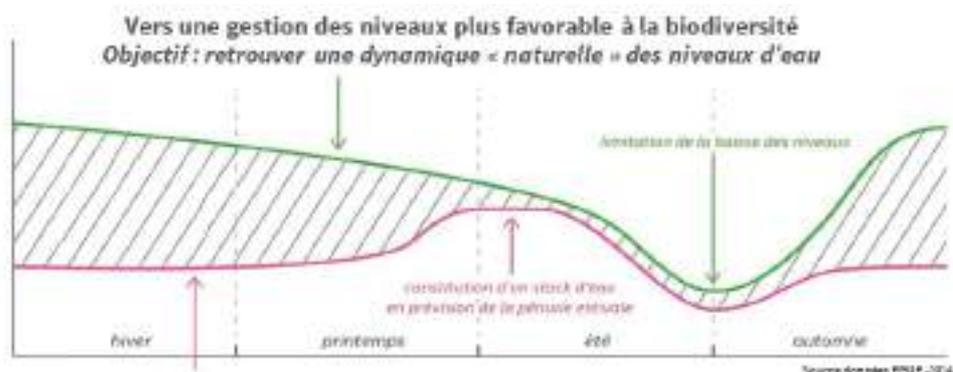
- **un dispositif réglementaire**, le « règlement d'eau », prenant la forme d'un arrêté préfectoral (commun aux trois préfectures) relatif à des ouvrages hydrauliques structurants et portant sur les grands axes hydrauliques qui maillent le territoire. Ce travail, amorcé en 2013 avec la constitution des Groupes de Travail Géographiques (GTG) à l'échelle de chaque bassin versant, est coanimé par l'EPMP et l'animateur des SAGE de la zone humide (Sèvre niortaise Marais poitevin et Lay) ;
- **un dispositif contractuel**, le « contrat de marais », permettant d'établir des règles de gestion de l'eau sur toute la surface gérée par un syndicat de marais. Ce contrat porte ainsi sur les compartiments latéraux en rives droite et gauche des grands axes structurants.

Ces deux outils s'inscrivent pleinement dans l'objectif de reconquérir la biodiversité du Marais poitevin et constituent une réponse au document d'objectifs Natura 2000 ainsi qu'au SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 qui a inscrit, dans sa disposition 7C-4, l'établissement de règles de gestion de l'eau sur la zone humide, afin de gérer l'eau de façon équilibrée, tout en prenant en compte les usages et en particulier les activités économiques.

Il consiste à proposer à l'échelle de chaque unité hydraulique des fuseaux de gestion qui fixent, en fonction des enjeux et des saisons, des cotes de gestion des niveaux d'eau. Ces cotes sont le fruit d'une concertation avec tous les acteurs du territoire, fondée sur des diagnostics objectifs. Elles traduisent le meilleur compromis actuellement possible entre gain environnemental et adaptation des activités présentes. Ce travail a permis d'imposer des niveaux plus hauts l'hiver que l'été et la gestion par palier progressif afin de limiter les variations brutales impactant la fonctionnalité des milieux. Le déploiement de ces outils a débuté en 2013 suite au cadrage ministériel du 16 octobre 2012. Le 1^{er} contrat de marais a été signé en 2014 et le 1^{er} arrêté préfectoral portant sur le règlement d'eau a été pris en 2017 après une phase d'expérimentation.

- Au 31 décembre 2023, **39 contrats de marais ou protocoles de gestion** sont engagés. Cela représente 68 172 ha soit 68% de la surface de la zone humide.
- Concernant les règlements d'eau, **43 biefs** ont été identifiés comme pouvant bénéficier de cet outil. 40 sont étudiés dont 30 bénéficient d'un fuseau de gestion.

Méthode d'élaboration des contrats de marais Les principes des fuseaux de gestion





Intervenir sur les habitats naturels pour optimiser la gestion de l'eau en faveur de la biodiversité

La restauration des milieux naturels de la zone humide ou la mise en œuvre de modalités de gestion de l'eau à l'échelle parcellaire constituent des leviers pour la valorisation environnementale de la ressource en eau.

Les MAEC (Mesures Agro-Environnementale et Climatique) « baisse en eau », spécificité mise en œuvre dans le Marais poitevin à compter de 2015, invitent les éleveurs à conserver de l'eau dans les parties basses de leurs prairies en hiver et au printemps. Ainsi, le milieu sera favorable à l'accueil des espèces liées à l'eau.

À l'échelle du Marais poitevin, les acteurs compétents en matière de gestion des milieux aquatiques

et le PNR conduisent des programmes d'actions dont l'objet est de valoriser les milieux de la zone humide. De nombreux travaux de réhabilitation de milieux aquatiques, d'aménagements de roselière, de prairies inondables... sont réalisés chaque année. Ils concourent à la restauration des zones d'expansion des crues. Depuis 2014, les habitudes de travail entre ces acteurs se sont développées dans le cadre des contrats territoriaux de l'Agence de l'eau, des outils Natura 2000... L'action opérationnelle est désormais coordonnée à l'échelle du territoire.

- Les surfaces en contrat MAEC « **baisse en eau** » atteignent **3 033 ha** en 2023 dans le cadre du PAEC 2015-2022. Lors de l'élaboration du PAEC 2023-2027, l'intervention du PNR et de l'EPMP auprès de l'administration a abouti à sa reconduction dans des conditions proches du précédent dispositif.

1. EAU

LES PRINCIPALES ACTIONS DU PNR DE 2014 À 2023

- ▶ **513 chantiers de restauration du milieu aquatique** (frayères, mares, roselières, baisses, ponts, busages, curages de fossés, prairies...).
- ▶ **dont 3 Zones de Rejet Végétalisées (ZRV)** créées en maîtrise d'ouvrage par le PNR pour améliorer les rejets d'assainissement collectif par filtration naturelle (3 ha) à Taugon, La Ronde et Charron.
- ▶ **1 état des lieux des 11 dispositifs de suivi de la qualité des eaux superficielles** réalisé en 2021 en concertation avec les 9 partenaires concernés dans le cadre des stratégies nationales ou départementales (Agence de l'eau, État, Départements).
- ▶ **1 état des lieux des dispositifs d'assainissement collectif** conformément à la demande du Conseil National de Protection de la Nature.
- ▶ **1 étude scientifique sur la qualité de l'eau de la baie de l'Aiguillon** et ses effets conduite dans le cadre d'un programme européen Life copiloté par le PNR et la Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon (Life* Baie de l'Aiguillon 2016-2022).

**Life: outil financier de la Commission européenne pour l'environnement et le climat*





LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023

POINTS FORTS

- ▶ Le PNR est acteur des stratégies de la planification et de la mise en œuvre des actions de protection de la ressource en eau.
- ▶ Le PNR est maître d'ouvrage d'actions opérationnelles en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ Le PNR renforcera son implication aux côtés de l'EPMP sur les actions relatives à l'eau.

Malgré les résultats significatifs de la politique de protection de la ressource en eau, le Marais poitevin et son bassin versant sont le théâtre d'oppositions fortes relatives à la création d'une partie des réserves de substitution. Afin d'objectiver ce sujet, le PNR a sollicité une note d'éclairage de son Conseil scientifique et prospectif. Cette note fera suite à la tenue de 4 séminaires, d'une visite sur le terrain et à la rencontre de 50 acteurs locaux.

- ▶ Améliorer la connaissance des enjeux et le partage des informations relatives aux actions menées en faveur de la protection de la ressource en eau.
- ▶ Poursuivre collectivement l'objectif d'une diminution des prélèvements dans les nappes dédiées à l'irrigation agricole dans les périodes de basses eaux.
- ▶ Expérimenter, étudier des pratiques favorables à la préservation de la ressource en eau.

2.

PATRIMOINE NATUREL

2.1. Connaissances

Le PNR, pilote du suivi des milieux et espèces emblématiques du Marais poitevin

Depuis plus de 20 ans, le PNR pilote l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN) destiné à suivre l'évolution des milieux naturels et des populations des espèces. Les APNE (Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement) occupent une place importante dans le suivi de la biodiversité.

Cette ressource permet au PNR d'émettre des avis sur des projets d'aménagement et d'élaborer la stratégie en faveur de la protection de la biodiversité.

L'inscription du Marais poitevin sur la liste des sites « Ramsar » en 2023 reconnaît sa valeur écologique exceptionnelle en tant que zone humide d'importance internationale et les actions menées pour la protéger.

L'action du PNR contribue à fédérer les acteurs locaux en faveur de la nature et à intégrer l'enjeu environnemental dans les politiques publiques et les projets du territoire.



3

mesures phares et prioritaires de la charte du PNR du Marais poitevin

MESURE 11

Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12

Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et des espèces remarquables

MESURE 13

Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

L'OPN, une gouvernance élargie

L'OPN repose sur un fonctionnement collectif. **7 pôles** sont coanimés par le PNR et ses partenaires : « flore, habitats », « mammifères », « amphibiens, reptiles », « oiseaux », « insectes », « poissons », « espèces envahissantes ».

La création d'un **comité de suivi** annuel élargi à l'ensemble des acteurs publics du Marais poitevin (Agence de l'eau, Etablissement Public du Marais poitevin, Régions, État, Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, Office Français de la Biodiversité, Départements, Agence Régionale de la Biodiversité, etc.) permet de partager les objectifs et de mobiliser les moyens nécessaires.

L'OPN, une référence nationale

Les suivis de l'OPN reposent sur des protocoles normalisés au niveau national (Muséum National d'Histoire Naturelle, Universités...) et participent à l'amélioration des connaissances à l'échelle nationale. L'OPN a notamment intégré l'Observatoire National de la Biodiversité.

Davantage de suivis biologiques ont été conduits depuis 2014, ciblant 30 indicateurs. 166 études ont ainsi été réalisées. Trois nouveaux groupes taxonomiques ont fait l'objet d'inventaires : araignées (425 espèces en 2019), mollusques (148 espèces en 2022 dont la découverte du *Vertigo étroit*), abeilles sauvages (128 espèces en 2023).

L'OPN a réalisé une actualisation de la liste des espèces d'intérêt communautaire en 2022, 176 espèces inventoriées.

L'amélioration des connaissances de l'évolution de la biodiversité a également contribué à l'obtention du label Ramsar.

Inventorier pour guider l'action de reconquête de la biodiversité

La mise à jour en continu des connaissances du patrimoine naturel du Marais poitevin a produit de nouvelles références, permettant la mise en œuvre d'actions de protection de quelques espèces remarquables (Loutre d'Europe, Busard cendré, héron, etc.).

- ▶ **12 plans Nationaux d'Action (PNA)** en faveur des espèces et des habitats (ou déclinaisons régionales) et **Plans Nationaux de Gestion (PNG)** sont mis en œuvre pour favoriser les connaissances naturalistes ou réaliser des actions de préservation (Barge à queue noire, anguille, Outarde canepetière, Chauve-souris, papillon, odonate etc.).
- ▶ **La mise à jour de la plupart des inventaires ZNIEFF (suppression de Vendée)** a été réalisée en 2019 (75 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II) : 1479 nouvelles données sur les 62 594 données faune déterminantes analysées et 501 nouvelles données concernant des espèces encore jamais observées sur les sites.



2. PATRIMOINE NATUREL

LES RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PNR DE 2014 À 2023

Le PNR anime l'OPN, un chargé de mission (à temps plein) se consacre au **suivi des milieux aquatiques** et plus particulièrement les **poissons amphihalins** (anguille, Grande alose, Lamproie marine...):

- ▶ Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins (GRISAM) ;
- ▶ Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) et groupe technique sur les espèces ;
- ▶ sauvegarde de l'anguille : dispositif d'évaluation du Plan de Gestion National (PNA) de l'anguille (le « monitoring anguille »), mobilisation du PNR en faveur de la préservation de l'anguille à l'échelle européenne, suivi des populations via les passes à poissons migrateurs (et plus particulièrement les anguilles dont le suivi est assuré par le PNR) et programme européen sur l'anguille SUDOE.

Validation de l'appel à projet ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) Marais poitevin porté par le PNR pour 10 communes, en novembre 2023.

Le PNR organise une **journée annuelle de restitution** de l'OPN réunissant entre 150 et 200 personnes.

L'OPN a permis le déploiement d'outils de **sciences participatives** : 36 points Vigie chiro (depuis 2016), Spipoll, etc.

Le PNR a structuré la mise à **disposition de la connaissance et des résultats** de l'OPN par :

- ▶ la centralisation et la diffusion des données biologiques via Géonature Marais poitevin (<https://geonature.parc-marais-poitevin.fr>) ;
- ▶ la création de l'outil numérique Atlas Biodiv Marais poitevin (<https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr>) : 22 partenaires qui mettent à disposition, pour tous, environ 1,5 million de données à la maille 5 km x 5 km ;
- ▶ la réédition en 2018 des petites fiches nature du Marais poitevin, agrémentées des résultats de l'OPN ;
- ▶ la diffusion des résultats scientifiques (articles, conférences, etc.) et techniques (batellerie, syndicat de marais, etc.).

Le nouveau site internet de l'OPN en 2019 est régulièrement actualisé. En 2023, il y a eu 10 147 visites par 1 280 usagers, 21 063 pages vues et 1 286 téléchargements.

- ▶ **2 synthèses des connaissances** de l'OPN éditées en 2014 et 2022 : <https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/valorisation-resultats/plaquette-synthese-connaissances>.
- ▶ **142 communications** (conférences, articles, présentations journée OPN) réalisées par le PNR et les partenaires de l'OPN.
- ▶ **300 000 données publiques** de l'OPN transmises à l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) en 2023.

La biodiversité dans le Marais poitevin, connaissances actuelles



17

Espèces de grenouilles, crapauds, tritons, salamandres
sur 44 en France



337

Espèces d'oiseaux observables sur une année dont 140 nichées sur 578 en France



9

Espèces de serpents et lézards
sur 47 en France



67

Espèces de papillons de jour
sur 301 en France



54

Espèces de libellules et demoiselles
sur 89 en France



59

Espèces de mammifères aquatiques et terrestres
sur 116 en France



34

Espèces de poissons d'eau douce
sur 108 en France



65

Espèces de grillons, criquets et sauterelles
sur 220 en France



+1800

Plantes
sur 6 000 en France

LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023

POINTS FORTS

- ▶ **Le PNR a mis en œuvre une dynamique collective** (de la connaissance à l'action) autour des enjeux liés à la biodiversité du Marais poitevin : professionnels de la nature, associations, experts, organismes publics, services de l'État et des collectivités, centres de recherche, universités... :
 - OPN animé par le PNR et l'EPMP,
 - programme Life Baie de l'Aiguillon (2016-2022) et Programme Life Wild Bees (2021-2026),
 - évaluation de l'OPN par l'UMS (Unité Mixte de Service) Patrinat en 2021.
- ▶ **L'animation et la coordination**, par le PNR et l'EPMP, de l'action en faveur de la nature dans le cadre de Natura 2000, sur les 68023 ha les plus sensibles du territoire.
- ▶ **1 Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**. Le PNR est partenaire du CRTE Aunis Atlantique signé en octobre 2021. Il participe ainsi à la mise en œuvre collective de la transition écologique, économique, sociale et culturelle du projet de territoire 2021-2026 Aunis Atlantique.
- ▶ **La réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** et le montage d'un appel à projets triennal à partir de 2024 grâce au soutien de l'Office Français de la Biodiversité.

PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ **Renforcer l'Observatoire du Patrimoine Naturel** comme outil collectif de réalisation des suivis et de partage de la connaissance du Marais poitevin en poursuivant :
 - **l'action du PNR en faveur de la connaissance du patrimoine naturel** du Marais poitevin, pour les espèces remarquables (Busard cendré, Anguille européenne, Vison d'Europe...),
 - **la fonctionnalité de la zone humide**, en associant tous les acteurs.
 - **la reconnaissance de l'OPN dans les programmes nationaux ou régionaux** (ONB, Migratlane, Habitrack) en partenariat avec l'OFB, les APNE, le Museum National d'Histoire Naturelle et les Universitaires (La Rochelle, Rennes, etc.).
 - **les actions de partage de connaissances naturalistes** entre pairs et avec le grand public et les habitants du Marais poitevin (le site internet « Biodiv Marais poitevin », les publications, les conférences...).
- ▶ **Réaliser l'inventaire des tourbières du Marais poitevin**, projet inscrit dans un inventaire national (2024-2025) en collaboration avec l'Université de Franche-Comté.
- ▶ **Déployer les Atlas de la biodiversité communale (ABC)** engagés en 2023 et répondre à un second appel à projets dès 2025-2026.
- ▶ **Poursuivre les travaux de génie écologique** - prairies naturelles, marais communaux, continuités écologiques...
- ▶ **Décliner la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)**.
- ▶ **Veiller à la prise en compte de l'environnement** dans les politiques d'aménagement du territoire.

2.2. Préservation

Le PNR, protecteur et acteur de la restauration des milieux et espèces emblématiques du Marais poitevin

Ces connaissances du patrimoine naturel du Marais poitevin permettent au PNR d'émettre des avis sur des projets d'aménagements et d'élaborer la stratégie en faveur de la protection de la biodiversité.



3

mesures phares et prioritaires

de la charte du PNR du Marais poitevin

MESURE 11

Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

MESURE 12

Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et des espèces remarquables

MESURE 13

Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

Protections réglementaires

Les surfaces protégées ont augmenté depuis 2014 :

- ▶ **1 nouvel Arrêté de Protection de Biotope et de Protection des Habitats Naturels (APPB/ APPHN)** – vallée du Curé – pour la préservation de **625 ha et 126 espèces protégées** ;
- ▶ **1 extension de l'Arrêté de protection de biotope et des habitats naturels en baie de l'Aiguillon** (coanimation OFB et PNR) - augmentation de l'aire protégée de **37 ha** (1998) à **70 ha** (2023) ;
- ▶ **1 nouveau Document d'objectifs Natura 2000** (Docob Natura 2000) coconstruit avec les acteurs locaux en 2022, soit environ 250 membres du copil (acteurs de la nature et élus du territoire), cf. *Zoom Docob Natura 2000*.

Police de l'environnement

Le PNR ne dispose pas d'agents assermentés, privilégiant la coopération avec les services de l'État et la gendarmerie. Le PNR est attentif aux éventuelles dégradations et les signale aux services compétents.

Le PNR soutient une police de l'environnement efficace : l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les services des trois Directions Départementales des Territoires (DDT et DDTM), les Inspecteurs des sites des DREAL, les Conservateurs des Réserves naturelles nationales... veillent **au respect des réglementations** et assurent **des contrôles réguliers**.

Les dérives que le territoire a connues dans les années 80 et 90, notamment le retournement des prairies naturelles, le drainage, la dégradation de milieu naturel, le braconnage des anguilles, l'abattage des frênes en site classé... sont désormais sanctionnées et les moyens, mobilisés en continu.

Acquisition foncière et gestion conservatoire

Une **stratégie territoriale et collective d'acquisition foncière à visée conservatoire** (couplée à des mesures de gestion : plan de gestion, baux ruraux à vocation environnementale...) est portée par l'EPMP, le PNR, les Conservatoires d'Espaces Naturels, le Conservatoire du littoral et les Conseils départementaux :

- ▶ **2537 ha acquis puis gérés** par les opérateurs publics dans le Marais poitevin, soit **207 ha d'acquisition foncière supplémentaires** depuis 2014 (2330 ha en 2014, soit 8% d'augmentation).

Restaurer les habitats naturels et la biodiversité

- ▶ **11 passages à loutre et 1 havre de paix mis en place sur le territoire de 2014 à 2023** (Conseils départementaux 17 et 79, ville de Niort et PNR).
- ▶ **162 ha d'habitats naturels littoraux** restaurés et/ou préservés en baie de l'Aiguillon (Life Baie de l'Aiguillon) : 118 ha de vasières restaurés, 10 ha de milieux naturels intertidaux créés (dépoldérisation), 20 ha de prairies avec une meilleure gestion des niveaux d'eau, 10 ha de dunes restaurés et/ou préservés, 4 ha de prés-salés préservés.
- ▶ **40 passes à poissons** sur les principaux axes migratoires par les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques en partenariat avec le Parc.
- ▶ **1 stratégie en faveur des espèces protégées au niveau national** (Vison d'Europe, Loutre d'Europe, Outarde canepetière, Guifette noire, Barge à queue noire...).
- ▶ **La valorisation des continuités écologiques** (haies, passages à faune, coupure vertes...).

2. PATRIMOINE NATUREL

LES RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PNR DE 2014 À 2023

1 programme de **préservation des pollinisateurs (Life Wild Bees)** partagé par les **5 PNR de Nouvelle-Aquitaine**, engagé en 2021.

Le PNR est devenu **gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale (RNR)** du Poiré-sur-Velluire (2021).

Le PNR a été désigné animateur du **comité de gestion des APPB** (Arrêtés Préfectoraux de Protection Biotope) de Chaillé-les-Marais par le Préfet de Vendée (2021), coanimateur de la Pointe de l'Aiguillon et **acteur de l'Arrêté de Protection des Habitats Naturels (APHN)** de la Vallée du Curé.

Le PNR est membre des **comités consultatifs de gestion des autres espaces protégés** du territoire : 4 RNN et 2 Réserves Naturelles Régionales (RNR). Il accompagne également les actions liées à 5 APPB.

Le PNR est **gestionnaire d'espaces naturels pour le compte du Conservatoire du littoral** sur les marais de Longeville-sur-Mer et des Magnils-Reigniers.

De très nombreux **travaux d'entretien, de restauration, de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel** ont été conduits par le PNR (en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage déléguée) depuis 2014 :

- ▶ 566,20 ha de prairies restaurés (soit environ 60 ha par an),
- ▶ 14,7 ha d'habitats naturels restaurés (ex. : roselières à Charron et Villedoux),
- ▶ 13 km de haies (corridors écologiques) plantés,
- ▶ 77 km de fossés et voies d'eau curés ou restaurés,
- ▶ 44 mares créées ou restaurées,
- ▶ 5 aménagements à chiroptères installés,
- ▶ 2 passages à loutre posés par le PNR de 2014 à 2023.

1 dizaine d'arrêtés réglementant la circulation des véhicules à moteur pris ou réactualisés par les communes et communautés de communes sur conseil du PNR.

ZOOM SUR...

Le document d'objectifs Natura 2000



L'élaboration du nouveau **Document d'objectifs (Docob) Natura 2000** (68 023 ha) :

- ▶ une **évaluation du Docob** en 2015,
- ▶ la rédaction d'un **nouveau Docob** sur la période 2018-2022 en collaboration étroite avec les 253 acteurs engagés dans le projet : 70 réunions publiques et élaboration d'un document opérationnel de 32 fiches actions pour 165 mesures,
- ▶ **la validation du Docob le 8 février 2022** par avis favorable du **Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) Poitou-Charentes** et le 10 novembre par **arrêté préfectoral**.

Le **soutien de l'État** et le **partenariat PNR-EPMP** ont permis le **renforcement des moyens financiers** (+ 100 000 €/an) **et humains** du PNR (+ 2 ETP) dédiés à l'animation du Docob Natura 2000 et de l'OPN :

- ▶ **31 chartes Natura 2000** (2014/2023) sur les habitats de mégaphorbiaies, prairies, peupleraies, boisements, tourbières, etc.,
- ▶ **555 porteurs de projet** (2014/2023) accompagnés par le PNR pour des études d'incidence environnementale,
- ▶ **26 contrats Natura 2000** accompagnés ou déposés par le PNR (CEN Nouvelle-Aquitaine, privés, les communes de La Faute-sur-Mer, Curzon, etc.).

Complétude du Docob avec les autres plans de gestion du territoire :

- ▶ mise en cohérence des fiches actions avec les plans de gestion renouvelés des RNN « Baie de l'Aiguillon » et « Casse de la Belle Henriette », de la RNR du Marais de la Vacherie, de la RBD (Réserve Biologique Dirigée) de la Pointe d'Arçay et des sites en gestion du CEN Nouvelle-Aquitaine ;
- ▶ plan de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (2022/2025).

LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023



POINTS FORTS

- ▶ Le PNR porte une dynamique de **restauration des milieux naturels** partagée avec tous les acteurs : restauration d'habitats naturels, restauration ou création de corridors écologiques, gestion conservatoire...
- ▶ Le PNR se mobilise pour **préserver les espèces menacées au travers de différents plans nationaux et du règlement national et européen** concernant l'anguille, espèce emblématique du Marais poitevin :
 - contribution à la consultation publique européenne : « projet d'arrêté portant définition, répartition et modalités de gestion du quota d'Anguille d'Europe de moins de 12 centimètres pour la campagne de pêche 2023-2024 »,
 - **gestion ou cogestion d'espaces naturels protégés** : RNR du Poiré (PNR gestionnaire), APPHN de la Pointe de l'Aiguillon-sur-Mer et 2 APPB (Chaillé-les-Marais).
- ▶ **La reconnaissance internationale de la zone humide du Marais poitevin grâce à la labellisation Ramsar** fin 2023 à la suite de la mission d'évaluation des experts français (CNPN, MNHN, Ministère et Association Ramsar) venus sur le terrain du 14 au 16 juin 2023 à la rencontre du PNR et des acteurs locaux de la nature et du passage en commission du CNPN le 3 juillet 2023 (avis favorable).
- travaux favorisant les pollinisateurs sauvages (cf. Life Wild Bees),
- protection des busards et de la Guifette noire,
- amélioration des corridors écologiques pour les mammifères semi-aquatiques (vallée du Curé, vallée de la Courance, forêt de Benon).
- ▶ Décliner la **Stratégie nationale des aires protégées (SNAP)** :
 - désigner des nouvelles Zones de Protection Forte (ZPF) en complément des espaces déjà protégés ;
 - soutenir la création de la RNR du marais du Galuchet à Niort sur 152 ha, l'extension de la RNR du marais de la Vacherie (Champagné-les-Marais) et la création d'un périmètre de protection périphérique de la RNN de Saint-Denis-du-Payré ;
 - s'impliquer dans la gestion de la Réserve biologique domaniale de la Pointe d'Arçay (ONF, PNR, État, OFB et Parc naturel marin).
- ▶ **Veiller à la prise en compte de l'environnement dans les politiques d'aménagement du territoire** (SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale, SRCE- Schéma Régional de Cohérence Écologique...) en poursuivant les partenariats avec l'EPMP et les services de l'État.



POINTS D'AMÉLIORATION, PERSPECTIVES ET PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ **Poursuivre les travaux de génie écologique en faveur des espèces remarquables** - prairies naturelles, marais communaux, continuités écologiques... :
 - création de passages à faune (Vison d'Europe, loutre),
 - préservation des poissons migrateurs (passes à poissons),
- ▶ **Mettre en œuvre le Document d'objectifs Natura 2000** en lien avec le **label Ramsar**.
- ▶ **Renforcer la stratégie foncière** collective en faveur des milieux naturels rédigée par l'EPMP en articulation avec les autres enjeux territoriaux (agriculture, climat...).

3.

AGRICULTURE

Le PNR, partenaire d'une agriculture vertueuse

L'histoire, le développement économique du Marais ou encore sa biodiversité sont intimement liés à l'agriculture. C'est l'agriculture qui a façonné le Marais que nous connaissons aujourd'hui, ses paysages, ses milieux naturels...

Dans le Marais poitevin, zone humide complètement aménagée, les prairies naturelles constituent le principal support de la biodiversité. Leur préservation passe par le maintien de l'élevage. À cette fin, le PNR intervient, en partenariat avec les Chambres d'agriculture et les acteurs locaux, au bénéfice des éleveurs afin de faciliter leur activité.

Il soutient les dispositifs d'aides agro-environnementales, il aménage des prairies, il préserve les communaux qui sont les estives du Marais poitevin. Le PNR encourage l'agriculture biologique.

Par le biais de la marque « Valeurs Parc naturel régional », le PNR soutient et valorise les productions issues des élevages mais également les produits issus de cultures locales et certains produits agroalimentaires transformés.

La biodiversité domestique est également un enjeu sur le territoire. Le PNR s'appuie sur le Conservatoire des ressources génétiques (CREGENE) pour préserver les races et les variétés menacées.



4

mesures de la charte du PNR du Marais poitevin concernées

MESURE 1

Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

MESURE 2

Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

MESURE 3

Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des espèces, des races, des populations et des variétés locales menacées

MESURE 7

Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

- ▶ **Augmentation des surfaces de prairies permanentes** déclarées par les agriculteurs (RPG, Registre Parcellaire Graphique) depuis 2014 : 2 870 ha, soit environ 10%.
- ▶ **4 fois plus de surfaces cultivées en bio** dans le PNR en 2021 (12 992 ha) qu'en 2014 (3 501 ha).
- ▶ 4 communes bénéficiant du label « **Bio engagé** ».
- ▶ Le **Programme agro-environnemental et climatique** (PAEC - Projet AgroEnvironnemental et Climatique) du Marais poitevin, mis en œuvre par l'EPMP, le PNR et les Chambres d'agriculture, a été renouvelé en 2015 et 2023.
- ▶ Surfaces contractualisées en MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques) en 2022 : 21 282 ha.
- ▶ Surfaces de terres arables converties en prairies (RTA) engagées en MAE depuis 2014 : 246 ha.
- ▶ Mise en place d'une cellule « **inter-Chambres d'agriculture** » animée par le PNR pour coordonner l'action :
 - sauvegarder le dispositif **Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel** (ICHN),
 - défendre l'attribution de moyens à la hauteur des enjeux fléchés vers les dispositifs d'aide,
 - déployer la Marque « Valeurs PNR » sur le territoire...
- ▶ **8 Plans Alimentaires Territoriaux** (PAT) accompagnés par le PNR (tous les EPCI engagés dans un PAT).

LES RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PNR DE 2014 À 2023

Le PNR consacre une part importante de son activité aux actions liées à l'élevage.

- ▶ **Travaux agro-pastoraux réalisés depuis 2014 :**
 - 566,20 ha de prairies restaurés,
 - 88 km de clôtures réalisés,
 - 86,95 km de voies d'eau curés,
 - 229 ponts ou buses posés,
 - 30 abreuvoirs aménagés dont 3 équipés de pompe solaire,
 - 25 parcs de contention mis en place.
- ▶ **Les marais par bateau** - 150 ha de prairies desservies par le chaland bétailière du PNR, une dynamique insufflée en partenariat avec l'association des éleveurs par bateau de la Venise Verte.

▶ Déploiement de la valorisation des **marais communaux en gestion collective** :

- renouvellement de la convention de gestion concertée en 2017 pour une période de 10 ans élargie à 6 marais communaux supplémentaires (de 16 en 2014 à 22 en 2023), soit 431 ha de prairies naturelles supplémentaires en convention depuis 2014 (2 136 ha de surface totale en 2023) ;
- 3 485 bovins et 200 équins.

- ▶ **10 référentiels de la marque « Valeurs Parc naturel régional »** mis en place pour les produits et productions agricoles et agroalimentaires ; **62 produits agroalimentaires et/ou d'exploitations agricoles** marqués « Valeurs Parc naturel régional » depuis 2014.
- ▶ **2 969 dossiers MAE** traités par le PNR.
- ▶ **1 expérimentation contre le parasitisme** (2017-2018) : 20 élevages expertisés par 15 vétérinaires dans le cadre du programme « amélioration de la gestion sanitaire des troupeaux ».

3. AGRICULTURE

- ▶ **Objectif de la sauvegarde du Baudet du Poitou atteint** en 2020 avec la naissance de la septième génération issue du programme de croisement piloté par le PNR en collaboration avec le CREGENE.
- ▶ **1 soutien au CREGENE et ses associations** (Organisme de sélection des Races Mulassières du Poitou, Association pour la Valorisation de la Race Bovine Maraîchine et des Prairies Humides, Association pour la Défense et le Développement de la Chèvre Poitevine, Société Avicole d'Aunis Saintonge, Association de Sauvegarde du Lapin-Chèvre, Association de Sauvegarde des Oies Poitevines, Le Marans-Club de France, Association de Sauvegarde de la POULE de BARBEZIEUX, Poule de Barbezieux Club de France, Association du Verger Conservatoire de Luçon Pétré, Association de Promotion de l'Angélique de Niort et du Marais poitevin, Association de sauvegarde de l'Oignon Le Saint Turjan).
- ▶ **1 plaquette d'information des agriculteurs sur les connaissances agroécologiques des prairies de marais mouillés** par l'INRA (2014).

- ▶ **1 soutien aux fêtes et manifestations mettant en valeur les spécificités agricoles du territoire** (ouvertures festives des marais communaux, fêtes de la mise à l'herbe, journées du patrimoine vivant...).
- ▶ **13 km linéaires de haies plantés par le PNR.**



ZOOM SUR...

La marque « Valeurs Parc naturel régional »

« Valeurs Parc naturel régional » est une marque nationale, propriété de la fédération des PNR, déposée par l'État et promue au niveau local par les PNR. Commune à tous les Parcs naturels régionaux de France, elle peut être attribuée aux professionnels d'un territoire qui satisfont le niveau d'exigence requis par les référentiels. Elle concerne les produits, savoir-faire et services (produits alimentaires, hébergements et prestations touristiques...) qui participent à la préservation de l'environnement, au bien-être des femmes et des hommes engagés pour l'économie locale sur leur territoire.

Depuis 2014, le PNR a mis en place 10 référentiels agricoles. 62 produits ou exploitations sont marqués :

- 27 « Viande » (26 en viande bovine, 1 en viande ovine),
- 9 « Fromage Bio » (8 en lait de vache, 1 en lait de chèvre),
- 9 « Farine de blé tendre / pain »,
- 2 « Farine de blé dur / pâtes »,
- 5 « Maraichage et légumineuses bio »,
- 1 « Huile bio (colza et tournesol) »,
- 2 « Bière »,
- 4 « Miel »,
- 2 « Peuplier »,
- 1 « Cueillette bio » (vergers, petits fruits, plantes aromatiques).

Le PNR est fortement impliqué pour le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional », ce qui fait de lui un des PNR qui a marqué le plus de produits depuis 2014.

LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023



POINTS FORTS

- ▶ La mobilisation de fonds publics pour **la préservation des prairies naturelles humides** du Marais poitevin et le soutien au pastoralisme et à l'élevage à l'herbe, notamment dans les marais par bateau.
- ▶ La coopération entre le PNR, les communes, l'EPMP, les Chambres d'agriculture, les exploitants et associations d'exploitants, les associations de protection de la nature... pour l'animation de la **dynamique de gestion collective et concertée des marais communaux**.
- ▶ La capacité du PNR à conduire des travaux de **restauration de prairies et d'aménagements pastoraux** en maîtrise d'ouvrage.
- ▶ **La marque « Valeurs Parc naturel régional »** pour valoriser les produits et les filières agricoles vertueuses.
- ▶ Le **CREGENE** et le soutien des **Régions** et des **Départements** en faveur des races et variétés locales, notamment le **Baudet du Poitou**, âne emblématique du territoire, aujourd'hui sauvé.

- ▶ **Amplifier les plantations** de haies, d'alignements d'arbres, de boisements dans les exploitations agricoles **et expérimenter la réalisation d'un plan d'actions « biodiversité » et d'un plan d'actions « zéro carbone »** ciblant les exploitations agricoles.

Soutenir l'élevage et la dynamique de gestion collective des marais communaux

- ▶ **Continuer d'augmenter les surfaces de prairies** par le soutien aux éleveurs, la reconversion ou la restauration de prairies, les aménagements pastoraux...
- ▶ **Être actif dans les stratégies nationales de soutien à l'élevage** en continuant à défendre et à animer les dispositifs d'aides publiques à l'élevage (MAEC, ICHN) notamment dans les secteurs fragiles, en déprise ou inaccessibles par voie de terre.
- ▶ **Amplifier la dynamique de gestion collective des marais communaux** en mobilisant les moyens qui permettent de les conserver, les valoriser et les étendre.



PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

Promouvoir les pratiques agricoles vertueuses en matière de climat et de biodiversité

- ▶ **Développer l'engagement du PNR dans la stratégie foncière territoriale** afin qu'elle permette de favoriser l'élevage sur prairies naturelles et participe au maintien de la biodiversité spécifique à ces milieux.
- ▶ **Encourager l'augmentation des surfaces en agriculture biologique, accompagner la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires** dans les exploitations agricoles (accompagnement de nouvelles communes, soutien aux agriculteurs dans cette dynamique...), **et développer le label "Bio engagé" pour les communes**.

Préserver et valoriser les races et variétés locales

- ▶ **Poursuivre le déploiement de la Marque Valeurs Parc** pour les productions agricoles, développer le réseau des produits et producteurs marqués ainsi que les filières associées tout en validant de nouveaux référentiels.
- ▶ **Soutenir la transformation des produits du terroir** et l'accompagnement des circuits courts au travers des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT).

4.

AMÉNAGEMENT, URBANISME, ARCHITECTURE, PAYSAGE **ET CADRE DE VIE**

Le PNR, trait d'union entre patrimoines et nouveaux défis

Le PNR s'assure de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et de planification de ses collectivités membres en accompagnant et conseillant leurs modifications, révisions ou élaborations. En concertation avec les services de l'État, le PNR favorise l'urbanisation dans les cœurs des villes et des villages afin de préserver les espaces naturels et agricoles. Il concourt ainsi à une diminution des surfaces à urbaniser dans les nouveaux documents approuvés, limitant ainsi l'artificialisation des sols, les dommages des inondations. Le PNR veille ainsi à la prise en compte des grandes fonctionnalités écologiques de la zone humide et de l'identité paysagère du Marais.

Le PNR, également gestionnaire du label Grand Site de France Marais mouillé poitevin, est engagé dans des plans stratégiques « paysage » et « architecture » qui visent à la restauration, la préservation et la mise en valeur des patrimoines spécifiques du territoire. Les habitants et les communes sont accompagnés dans leurs projets, du conseil à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

De plus, en s'appuyant sur les données de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, le PNR veille à la qualité des projets d'infrastructures et d'aménagement en conseillant les maîtres d'ouvrages de manière à « éviter, réduire ou compenser » l'incidence des projets.



3

**mesures de la charte
du PNR du Marais
poitevin concernées**

MESURE 14

Promouvoir
un aménagement
du territoire respectueux
des paysages identitaires
du Marais

MESURE 15

Sauvegarder l'architecture
traditionnelle maraîchine
et proposer des références
pour un habitat « intégré »
au Marais poitevin

MESURE 18

Renforcer les liens entre
le Marais et les villes-
portes

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

Planification et urbanisme

L'ensemble du PNR est couvert par des documents d'urbanisme et de planification :

- ▶ **2 SRADDET en révision en 2024** (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire) ;
- ▶ **100 % des communes du PNR engagées dans un SCoT** : 6 approuvés et 1 en cours d'élaboration (fusion des Scot de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et de la Communauté de communes Aunis Atlantique) ;
- ▶ **4 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** couvrent le territoire, ils sont traduits dans les documents d'urbanisme en :
 - **2 PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation) approuvés** : Lay aval, Bessines - Coulon - Magné ;
 - **1 PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation) en cours d'élaboration** : Vendée aval ;
 - **5 PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) approuvés** : La Faute-sur-Mer, Sèvre niortaise, L'Aiguillon-sur-Mer, Bassin du Lay, Nord du département 17.

Cadre de vie

- ▶ **100 % des communes appliquent la réglementation sur les affichages publicitaires**, 90 % des affichages illégaux déposés depuis 2014 et **3 Règlements Locaux de Publicité (RLP)** révisés ou prescrits pour les villes-portes.
- ▶ **5 friches industrielles** restaurées et requalifiées avec l'aide du PNR pour éviter l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles : ancienne chamoiserie à Niort, anciennes laiteries à Coulon, à Saint-Jean-de-Liversay et au Mazeau (en cours) et ancienne distillerie à Luçon.
- ▶ **1 guichet unique pour les porteurs de projets dans le site classé** composé des Inspecteurs des sites des 2 DREAL, Architectes des Bâtiments de France et équipe du PNR (architecte-conseil, paysagiste, conducteur de travaux de plantations...).
- ▶ **1 participation** de la Communauté d'agglomération du Niortais **au concours d'architecte européen European** ; projet accompagné par le PNR pour travailler sur les liens ville-marais.

LES RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PNR DE 2014 À 2023

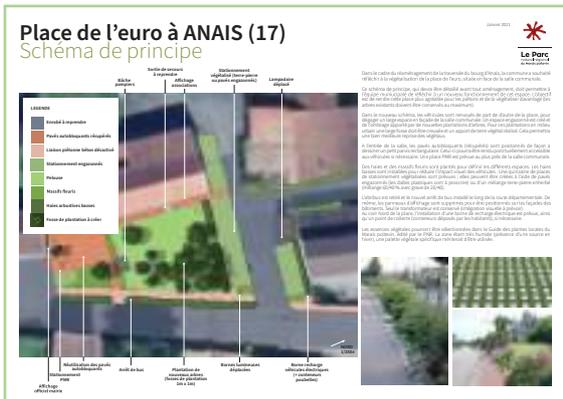
Le PNR intervient en tant que gestionnaire du label Grand Site de France Marais mouillé poitevin et accompagne ses collectivités afin de restaurer, préserver et mettre en valeur les patrimoines paysagers et bâtis.

- ▶ Le PNR est **membre fondateur du réseau des Grands Sites de France** dans lequel il est très actif.
- ▶ Le PNR est **porteur du label Grand Site de France Marais poitevin renouvelé** en 2018 :
 - 1 bilan 2010-2017 réalisé,
 - 1 plan d'actions 2017-2024 porté et animé par le PNR,
 - 1 dossier de candidature au renouvellement du label GSF élaboré par le PNR, engagé en 2023.
- ▶ Le PNR conduit les grands travaux de **renouvellement de la trame arborée** depuis 2016, 501 projets de plantations réalisés :
 - 21 000 arbres plantés ou distribués (en remplacement des frênes) : 288 chantiers conduits, 127 km d'alignements d'arbres reconstitués,
 - près de 40 000 peupliers plantés : 174 projets accompagnés, soit 128 km d'alignements de peupliers reconstitués,
 - 1 prix national (Fondation du Patrimoine) obtenu par le PNR pour son action en faveur du renouvellement de la trame arborée du Marais poitevin.
- ▶ **100% des communes et des EPCI du PNR** accompagnés lors de la révision de leurs documents d'urbanisme :
 - **4 Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvés et 2 PLUi en élaboration,**
 - **66 avis émis par le PNR sur les documents de planification et d'urbanisme** en tant que personne publique associée (PPA) aux différents stades de procédure (contributions au cours de l'élaboration, projet arrêté, évaluation environnementale...),
 - **des coupures vertes** proposées par le PNR intégrées aux documents d'urbanisme conformément aux recommandations du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature).
- ▶ **1 plan « architecture et cadre de vie »** élaboré et mis en œuvre par le PNR pour préserver l'identité locale :
 - 30 opérations de restauration du patrimoine bâti lié à l'eau depuis 2014 soit 8 ports et quais publics, 18 ouvrages d'art et 4 bâtiments ;
 - 1 carnet d'architecture à destination des habitants et des communes ;
 - des balades découvertes des villages proposées aux habitants ;
 - 1 appel à projet « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin » et 1 soutien financier proposé aux particuliers pour le recours à un architecte (de 2017 à 2019) ;
 - 1 concours photo pour les habitants : « Ma maison dans le Marais poitevin » (3 éditions : 2017, 2018, 2019) ;
 - 3 ateliers d'école d'architecture sur l'adaptation au changement climatique (Marans, La Faute-sur-Mer et des communes de bord de Sèvre) en 2021 et 2022 avec l'École nationale d'architecture de Paris La Villette ;
 - 1 guide des bonnes pratiques « publicité et signalisation » à l'usage des élus et des professionnels ;
 - 3 communes accompagnées pour le label des Petites Cités de Caractère (Arçais, Coulon, Marans) ;
 - 2 communes accompagnées par le PNR dans le cadre de la labellisation Villes et Villages fleuris afin d'intégrer plus de nature et moins de pesticides ;
 - 8 particuliers accompagnés pour éviter la destruction de leurs biens à la suite du tremblement de terre du 21 juin 2023.

ZOOM SUR...

Désimperméabilisation et végétalisation des bourgs

Exemple d'esquisse et de palette végétale locale proposées par le PNR à la commune d'Anais (17), projet lauréat des Victoires de l'investissement local en 2022.



Avant



Après

ZOOM SUR...

Les travaux de renouvellement de la trame arborée

Travaux de renouvellement de la trame arborée

Afin d'anticiper la disparition progressive des frênes têtards, héritage du 19^e siècle, fragilisés par le vieillissement et la charlarose, le PNR a mis en place des ateliers de concertation en 2015 pour coconstruire l'avenir du paysage du 22^e siècle.

Un programme de replantation de 6 essences alternatives aux frênes est déployé avec de nombreux partenaires pour mobiliser les habitants et usagers à ce défi collectif.



LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023

POINTS FORTS

- ▶ **Le renforcement des protections réglementaires des patrimoines paysagers** (site classé, APPB frênes têtards), **architecturaux et patrimoniaux** (secteurs sauvegardés...).
- ▶ **Le renforcement de la prise de conscience généralisée face aux risques** pour anticiper et s'adapter au changement climatique.
- ▶ La prise en compte dans les projets d'aménagement **des nouveaux défis** liés au changement climatique.
- ▶ **La mobilisation du PNR, des pouvoirs publics, des socioprofessionnels et des habitants** pour la prise en compte du paysage et de l'environnement dans des projets d'aménagement.
- ▶ **90% des affichages publicitaires supprimés.**



Avant



Après



PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ **Poursuivre l'accompagnement des communes et des EPCI dans leurs projets de planification** en accompagnant leur mise en conformité avec la charte de PNR, en veillant à l'intégration des enjeux climatiques, environnementaux et paysagers et à la cohérence avec les Plans de prévention des risques (PAPI, PPRI, PPRI...).
- ▶ **Mettre en œuvre le Plan architecture, paysage et cadre de vie**, à l'appui d'actions de sensibilisation des habitants, élus et acteurs locaux en ciblant la prise en compte des savoir-faire locaux et des écomatériaux. Le guide des espèces locales adaptées du PNR sera mis à jour pour intégrer les enjeux dus aux changements climatiques.
- ▶ **Prioriser l'action de lutte contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols** en amplifiant la désimperméabilisation et la végétalisation des bourgs.
- ▶ **Élaborer la candidature au renouvellement du label Grand Site de France pour le Marais mouillé poitevin (2025 - 2033)**
 - amplifier le renouvellement de la trame arborée et entretenir les voies d'eau et les ouvrages hydrauliques ;
 - soutenir l'élevage, garant de l'entretien d'un paysage emblématique ;
 - accompagner la valorisation des villages et des sites d'accueil du public ;
 - encourager l'extension du Site classé portée par l'État le long de la Sèvre niortaise et ses affluents.
- ▶ **Contribuer à l'intégration environnementale et paysagère** des grandes infrastructures et à la qualité paysagère, architecturale et environnementale des projets d'aménagement.
- ▶ **Intégrer les nouveaux défis environnementaux, climatiques et paysagers dans les projets et partager une nouvelle culture du risque et de l'aménagement adaptée au changement climatique.**



5.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

Le PNR, laboratoire d'actions d'adaptation au changement climatique

Du fait de sa topographie, le Marais poitevin est particulièrement soumis aux inondations, notamment aux submersions marines. Bien que familiarisés avec les risques naturels, les gestionnaires du Marais poitevin sont conscients de la nécessité de s'engager dans l'adaptation face au changement climatique, l'élévation du niveau de l'océan étant une préoccupation majeure pour le territoire.

En ce qui concerne la transition énergétique, le Marais poitevin bénéficie de bonnes conditions d'ensoleillement et de vent. Ses ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que le PNR cherche à encadrer pour veiller à la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers. La sobriété énergétique s'inscrit dans cette démarche complémentaire de la production d'énergies renouvelables.

Le PNR est garant de cet équilibre et engage l'ensemble des acteurs vers une transition énergétique et climatique adaptée aux singularités locales. Il expérimente ou encourage la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature et déploie les politiques nationales et locales, à l'instar de Néoterra en Nouvelle-Aquitaine.

À l'appui de son Conseil Scientifique et Prospectif, le PNR favorise les échanges entre élus, habitants et experts, afin de faciliter la coconstruction des projets sur ce thème sensible et complexe.

2

mesures de la charte du PNR du Marais poitevin concernées

MESURE 7

Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

MESURE 8

Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

- ▶ **8 EPCI engagés** dans l'élaboration de leur **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, **7 PCAET approuvés** avec une participation du PNR : communauté de communes (CdC) Vendée Grand Littoral en 2019, communauté d'agglomération (CA) du Niortais en 2020, CdC Aunis Atlantique en 2022, CdC Pays de Fontenay-Vendée en 2022, CdC Sud Vendée Littoral en 2023, CdC Vendée Sèvre Autise en 2023, CA de La Rochelle en 2024.
- ▶ **2 labels TEPOS** (Territoire à énergie positive) : CA du Niortais et CdC Aunis Atlantique.
- ▶ **1 label TEPCV** (Territoire pour la croissance verte) : CdC Aunis Atlantique.
- ▶ **1 Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** pour **la transformation écologique, sociale, culturelle et économique** cosigné par le PNR, l'État, le Département de la Charente-Maritime, la CdC Aunis Atlantique, les communes de Marans et Courçon-d'Aunis et le Syndicat mixte Cyclad (projet de territoire 2021-2026).
- ▶ **2 unités de méthanisation agricoles** créées à Prin-Deyrançon et à Benet et **1 parc photovoltaïque** construit sur un ancien terrain militaire de 12,4 ha à Fontenay-le-Comte (2015-2016).
- ▶ **1 Chaire « Participation Médiation Transition Citoyenne »** lancée au sein de l'Université de La Rochelle (2022) pour promouvoir les recherches scientifiques sur ces questions et favoriser les échanges entre le milieu universitaire et le monde socio-économique et **1 diagnostic des initiatives citoyennes liées aux transitions climatiques** réalisé sur le territoire du PNR.
- ▶ **2 rapports nationaux** présentant les démarches engagées dans le PNR :
 - « **Plan de paysage et transition énergétique** du PNR du Marais poitevin » publié sur le site du Réseau des Grands Sites de France,
 - « **Transition énergétique : vers des paysages désirables** » (2022), rapport de la Chaire « Paysage et Énergie ».
- ▶ **2 partenariats avec des universitaires pour des recherches et expérimentations scientifiques** sur l'évolution du climat et le carbone :
 - **La Rochelle Université (unité de recherche LIENSs)** : observation de l'évolution du trait de côte, évolution de la dynamique sédimentaire de la baie de l'Aiguillon...
 - **1 partenariat universitaire** engagé pour étudier les tourbières (Université de Franche-Comté).
- ▶ **2 EPCI** (CA du Niortais et CdC Aunis Atlantique) **lauréats d'un appel à projets national de l'ADEME « vélo et territoire ».**
- ▶ **Un déploiement de l'économie circulaire** : ressources végétales, réemploi des protections ostréicoles pour les plantations, filière végétale locale...

5. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT



LES RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PNR DE 2014 À 2023

- ▶ **1 diagnostic énergétique** du Marais poitevin réalisé par le PNR : consommation énergétique et émissions sur le territoire (2017, 2020, 2023) ; la part de la consommation énergétique diminue et celle des productions EnR (Energies Renouvelables) augmente :
 - diminution des émissions totales de gaz à effet de serre soit **moins 8 % entre 2015 et 2020 avec une accélération notable de la baisse de moins 12 % entre 2019 et 2020** ;
 - augmentation de la production d'ENR : **+ 35 % entre 2015 et 2020** ;
 - stabilité de la consommation finale des énergies (toutes énergies confondues) entre 2015 et 2019 et **baisse de 11 % entre 2019 et 2020**.
- ▶ **1 schéma éolien territorial collectif porté par le PNR du Marais poitevin** en 2019.
- ▶ **1 stratégie-cadre solaire portée par le PNR du Marais poitevin** en 2023.
- ▶ **1 accompagnement à la géothermie** (sensibilisation et installation dans l'antenne vendéenne du Parc).
- ▶ **2 projets exemplaires de concertation locale** en matière d'énergie renouvelable accompagnés par le PNR autour de la création d'un méthaniseur collectif (Prin-Deyrançon) et d'un parc éolien citoyen (Andilly).
- ▶ **1 note de cadrage du Conseil Scientifique et Prospectif** du PNR sur l'adaptation au changement climatique (2021).
- ▶ **1 stratégie collective pour encourager l'usage des écomatériaux** dans la construction favorisant la sobriété énergétique.
- ▶ **Le PNR est membre sociétaire de la Coopérative Carbone La Rochelle** (création en décembre 2020), premier « Territoire zéro carbone », une initiative collective d'envergure unique en France. **Le PNR est bénéficiaire des crédits carbone volontaires** pour son action de replantation d'arbres têtards.
- ▶ **3 colloques scientifiques** coorganisés par le PNR **sur les risques littoraux** (2018, 2019, 2022).
- ▶ **1 expérimentation grandeur nature** de recul d'une digue de protection à la mer portée par le PNR (ferme de la Prée Mizottière, Sainte-Radégonde-des-Noyers, propriété du Conservatoire du Littoral) soit **10 ha de milieux naturels intertidaux** créés.
- ▶ **77 avis réglementaires émis** concernant les projets ou infrastructures d'énergies renouvelables.
- ▶ **1 projet territorial de transition climatique, élaboré collectivement par un ensemble d'acteurs concernés présenté** dans le cadre d'un appel à projet européen (programme **Life governance et information sur le climat**) en 2023.

ZOOM SUR...

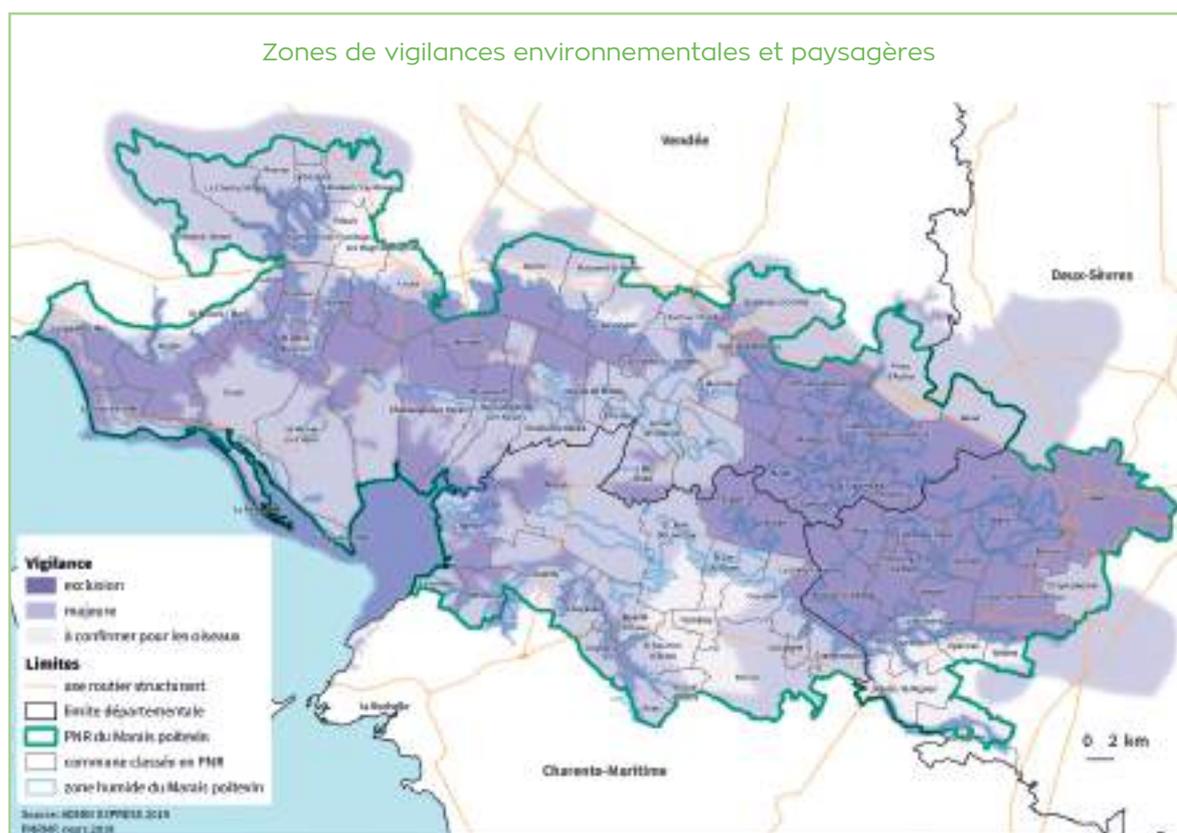
Le schéma éolien du PNR du Marais poitevin

Le schéma éolien du PNR du Marais poitevin est une stratégie territoriale coconstruite et largement partagée qui aide les communes, les communautés de communes et les services de l'État à statuer sur les projets émergents.

Ce schéma élaboré collectivement par les principaux acteurs concernés (collectivités, services de l'État, associations de protection de la nature...) sert d'outil d'aide à la décision face aux demandes d'installation de nouveaux équipements mais également de référentiel concerté de vigilance environnementale (oiseaux et chiroptères notamment) et paysagère. Il est traduit dans les PCAET, les SCoT et les PLUi des 8 EPCI du territoire.

Actuellement, une action en justice est engagée par le PNR contre la décision de la Cour d'appel de Bordeaux d'autoriser la construction d'un parc éolien sur une de ses communes classées incompatible avec le schéma éolien du PNR (Cram-Chaban en Charente-Maritime).

Pour les projets situés dans les zones adaptées, le PNR soutient les initiatives reposant sur la mobilisation citoyenne comme le parc éolien d'Andilly-les-Marais, élaboré grâce à un financement participatif.





LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023

POINTS FORTS

- ▶ **Le PNR a fait de l'adaptation au changement climatique sa priorité** dans le cadre de la nouvelle gouvernance (octobre 2021), devenant le fil conducteur de toutes ses actions grâce à une commission et une Vice-présidence dédiée :
 - 1 commission Aménagement et cadre de vie,
 - 1 commission Climat Énergie,
 - 1 commission mixte Agriculture, Climat Énergie et Aménagement et cadre de vie,
 - 1 commission mixte Climat Énergie et Aménagement et cadre de vie.
- ▶ Un schéma éolien validé et décliné dans les documents d'urbanisme.
- ▶ **Le PNR est engagé dans une démarche d'avant-garde en matière de transition énergétique et climatique.** Il porte et anime, auprès des élus, des socioprofessionnels et de la population, une démarche de conseil et d'aide à la décision basée sur l'appropriation des enjeux énergétiques et climatiques, la prise de conscience des risques spécifiques à la zone humide (submersion, inondation, chalarose...) mais aussi des potentialités du territoire (ressources renouvelables, filières d'éco-matériaux, captation carbone...) et de ses acteurs économiques (savoir-faire, filières de proximité, réseaux...).
- ▶ **Le PNR mobilise et anime différents groupes de réflexion et comités de pilotage** réunissant organismes publics, professionnels, élus, habitants pour coconstruire les stratégies ou projets structurants **concourant à l'adaptation au changement climatique, à ses conséquences et à la transition énergétique.**
- ▶ **Le PNR accompagne, conseille, sensibilise et conforte les projets des acteurs publics et privés** s'ils sont structurants pour le territoire et s'ils favorisent les économies d'énergie et le mix énergétique respectueux du paysage et de la biodiversité.
- ▶ **Le PNR accompagne la prise en compte des risques submersion et inondation dans les documents de planification :** Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL), Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi), Atlas des Zones Inondables (AZI), Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il accompagne également, le cas échéant, les syndicats porteurs de la compétence GEMAPI dans l'élaboration de leurs programmes d'actions opérationnels.
- ▶ **Le PNR, pilote de la candidature du Marais poitevin à un programme Life gouvernance et information sur le climat, est lauréat 2023.**



POINTS D'AMÉLIORATION, PERSPECTIVES ET PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ **Promouvoir la sobriété énergétique et les énergies renouvelables :**
 - **Sobriété** – Promouvoir la sobriété énergétique et renforcer la mise en place **des alternatives durables permettant d'éviter ou de réduire les consommations énergétiques** et de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre. Encourager la trame noire (réduction de l'éclairage public, spectacle « Tarot de la nuit » ...).
 - **Énergies renouvelables** – Développer les réflexions et les expérimentations sur d'autres sources d'énergie, mettre en œuvre le schéma éolien, structurer une vision partagée sur l'agrivoltaïsme, consolider les filières émergentes adaptées (géothermie, bois énergie...) et **soutenir l'innovation et les alternatives durables** (écomatériaux).
- ▶ **Poursuivre le travail de partage de connaissances, de concertation et de collaboration entre élus, collectivités, socioprofessionnels et associations** pour favoriser l'émergence de projets structurants à l'échelle territoriale et pertinents à l'échelle des bassins de vie et **mettre en place des objectifs partagés faisant du PNR un territoire de résilience.**
- ▶ **Poursuivre l'accompagnement des projets publics et privés qui participent à la transition climatique**, ainsi qu'à la prise de conscience des risques. Promouvoir **les solutions fondées sur la nature** et les alternatives respectueuses du territoire et de ses habitants, de ses ressources et paysages et de son environnement.
- ▶ **Faire du Marais poitevin un laboratoire grandeur nature d'expérimentation et d'innovation en matière d'adaptation au changement climatique et aux risques naturels.**

ZOOM SUR...

Le projet Life Maraisilience



Un projet collectif d'adaptation au changement climatique.

- ▶ Le projet Life Maraisilience, **seul lauréat français 2023** parmi les 4 projets européens lauréats du Programme Life Gouvernance et information sur le climat, s'engagera en octobre 2024 pour une durée de 4 ans. L'objet de ce projet porté par le PNR et ses partenaires (communautés d'agglomération et de communes, Syndicat mixte gémapien, La Rochelle Université) est de mobiliser les acteurs du territoire sur l'adaptation au changement climatique et de définir et mettre en œuvre une stratégie collective à l'échelle du Marais poitevin, à travers 3 objectifs :
 - **1/** la création d'un observatoire du climat, comme outil de connaissances, afin de comprendre les effets du changement climatique sur le Marais poitevin et nourrir la décision ;
 - **2/** une appropriation collective : élaboration et participation à la gouvernance, scénarisation des futurs possibles, accompagnement au changement des acteurs du territoire et du grand public, expérimentations opérationnelles ;
 - **3/** une communication dédiée, partage et vulgarisation des résultats, définition des priorités à l'issue du projet.



6.

ATTRACTIVITÉ ET COMMUNICATION

Le PNR lisible localement et rayonnant
au niveau national et international

Le Marais poitevin bénéficie d'une notoriété grandissante et le tourisme est devenu le deuxième pilier de son économie. Le PNR œuvre, aux côtés de tous les acteurs locaux, pour développer un tourisme durable, rayonnant dans l'espace et dans le temps et respectueux du Marais, de son environnement et de son identité.

Le PNR agit aussi pour faire connaître, via différents médias, la nature de ses actions et son rôle sur le territoire. Cette communication vise, d'une part, à renforcer le sentiment d'appartenance des élus et des habitants au Marais poitevin et, d'autre part, à diffuser largement les exemples de bonnes pratiques de préservation et de développement durable du Marais poitevin. Fort de cette expérience, le PNR est souvent sollicité pour partager son savoir-faire au sein des réseaux nationaux et internationaux d'acteurs de la nature, de l'écotourisme, des paysages...



3

mesures de la charte
du PNR du Marais
poitevin concernées

MESURE 4

Faire rayonner le Grand
Site sur l'ensemble
du Marais poitevin

MESURE 5

Améliorer, diversifier,
valoriser la qualité
de l'offre touristique
globale

MESURE 6

Structurer et concerter
l'accueil, l'information
et la promotion

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

Le Marais poitevin a gagné en notoriété

- ▶ Le Marais poitevin est passé d'une fréquentation à la demi-journée pour un tour de barque à un **tourisme de séjour**, grâce à un plan d'actions visant à élargir la fréquentation dans l'espace et dans le temps.
- ▶ Le Marais poitevin a construit un **réseau d'ambassadeurs** avec des partenaires institutionnels et privés qui se sont appropriés les outils de présentation et valorisation du territoire dans sa globalité.



- ▶ Renforcement du lien avec les 3 Départements et les 2 Régions.
- ▶ Le PNR est reconnu comme **destination nature**.
- ▶ Il a participé à l'amélioration de l'offre touristique en accompagnant les prestataires dans leurs **démarches qualité**.
- ▶ Le PNR a intégré les réseaux nationaux et internationaux :
 - le **label PNR** a permis d'ancrer la dimension écotourisme du territoire à l'appui du déploiement de la Marque Parc et du renforcement des modes doux et de découverte ;
 - le **label Grand Site de France** Marais poitevin renouvelé en 2018 vise à soutenir le tourisme immersif, la gestion qualitative des flux, la préservation du patrimoine paysager et culturel ;
 - l'obtention du **label Ramsar** renforce le positionnement écotouristique du Marais poitevin pour un public en quête de découverte ornithologique et nature.

LES RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PNR DE 2014 À 2023

Une destination écotouristique reconnue

Le PNR accompagne les acteurs touristiques pour une offre de qualité qui profite à la fois aux visiteurs et aux habitants.

Promenade sur voie d'eau, activité emblématique du Marais poitevin

- ▶ 1 accompagnement des prestataires : formation des bateliers, démarche de qualité (Valeurs Parc).
- ▶ 1 association d'insertion « Nature solidaire » - mandatée par le Parc - entretien des voies d'eau et le balisage afin de canaliser les visiteurs en dehors des zones les plus sensibles sur le plan environnemental.
- ▶ 1 carte nautique permettant de pouvoir naviguer en toute autonomie (barque et canoë), en partenariat avec IGN.

- ▶ 1 guide présentant 17 balades à faire en canoë.
- ▶ 1 action collective territoriale de mise en valeur et de réappropriation patrimoniale de la Sèvre niortaise et de ses affluents avec 2 bateaux habitables à énergie propre, 7 ouvrages d'art restaurés et 24 aménagements de pontons, accessibles à tous et intégrés au paysage et à l'environnement.



6. ATTRACTIVITÉ ET COMMUNICATION



Un réseau d'itinéraires cyclables de qualité parcourant le Marais poitevin

- ▶ 820 km d'itinéraires cyclables. Le PNR contribue à l'harmonisation d'un balisage vélo intégré (bornes en bois) pour ces boucles locales et les connecte avec des itinéraires inter-régionaux et départementaux : la Vélodyssée, la Vélo Francette et la Vélidéale.
- ▶ 236 km constituent une randonnée cyclable permanente : le Tour du Parc naturel régional du Marais poitevin. Le tracé de cette randonnée est fourni sous format numérique, aucun balisage n'accompagne cet itinéraire. Cette démarche répond à une volonté de limiter l'impact de la signalétique en espace naturel. Le Parc accompagne cette démarche portée par le club cyclotouriste de Coulon.

Les sports de nature la « Parc Attitude »

- ▶ 5 PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine partenaires d'une charte des bonnes pratiques dans le cadre des événements sportifs de pleine nature.

2 applications mobiles touristiques de découverte du patrimoine et permettant d'éviter la surcharge de signalétique sont promues par le Parc

- ▶ 32 balades dont 6 réalisées par le PNR sur l'application Baludik.
- ▶ Plusieurs circuits sur le territoire du PNR proposés par l'application Terra Aventura mise en place par la Région Nouvelle-Aquitaine et les offices de tourisme.

Tourisme ornithologique et de pêche

- ▶ Le PNR accompagne les projets et a édité un guide ornithologique.



Les sites touristiques

- ▶ 1 accompagnement des prestataires dans leur démarche de qualité afin d'améliorer les prestations par le PNR : effectué pour les marques nationales : Accueil Vélo, Tourisme et Handicap, Qualité Tourisme.
- ▶ 1 coordination du réseau des sites de visite (Maisons du Parc, réserves, châteaux, musées...) du Marais poitevin par le PNR :
 - promotion,
 - formation,
 - accompagnement technique (conception et location d'expositions, démarche qualité...),
 - en 2016, ce réseau a été remplacé par le réseau des bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc » qui intègre également des prestations comme la promenade en barque ou les hébergements.

Marque « Valeurs Parc naturel régional »

- ▶ 1 marque qui valorise l'engagement des professionnels du tourisme mettant en pratique, dans leur activité, les valeurs que sont l'ancrage territorial, la forte dimension humaine et le respect de l'environnement.
- ▶ 4 référentiels touristiques de la marque « Valeurs Parc naturel régional » mis en place depuis 2016 pour les hébergements, les sites de visite et de découverte, la promenade en barque ou à vélo guidée et les séjours.
- ▶ 38 structures touristiques marquées :
 - 5 « Promenades en barque guidée »,
 - 1 « Promenade à vélo guidée »,
 - 3 « Séjours »,
 - 6 « Sites de visite »,
 - 23 « Hébergements ».



Mutualisation d'outils communs pour révéler les richesses du territoire

- ▶ Le regroupement et mutualisation des structures offices de tourisme (de 17 à 7 en décembre 2023).
- ▶ Dès 2015 : le PNR est un des premiers à mettre en ligne et à disposition tous les itinéraires des boucles balisées sur le site IGN Rando <https://ignrando.fr>.
- ▶ 1 nouvelle rubrique créée par le PNR en 2021 sur le site internet de la destination touristique Marais poitevin permettant de valoriser 140 parcours de randonnée issues des données des structures touristiques institutionnelles sur l'outil Cirkwi (www.cirkwi.com).
- ▶ Le PNR édite et met à jour de nombreux supports de communication valorisant les activités touristiques : cartes, magazines, posters, guides...
- ▶ Depuis 2014, de nombreuses actions ont été menées par un collectif interdépartemental et interrégional, coordonné par le Parc, pour promouvoir le Marais poitevin à l'échelle nationale et internationale :
 - éditions : magazines, carte touristique,
 - diffusion de ces supports en partenariat avec la SNCF dans les lignes reliant le Marais poitevin à Paris et autres points de diffusion (salles d'attente...),
 - mise en ligne, en 2015, du site Destination touristique Marais poitevin (www.parc-marais-poitevin.fr),
 - des voyages de presse, édition de dossiers de presse en français et anglais,
 - 2 missions photos autour des activités touristiques,
 - réalisation de vidéos de promotion de la Destination Marais poitevin diffusées dans les salles de cinéma.
- ▶ En tant que membre fondateur et actif du réseau des Grands Sites de France, le PNR participe à des actions communes :
 - édition d'un guide en partenariat avec le Petit Futé,
 - réalisation d'une escapade Nature sans Voiture : proposition de séjour en mode doux pour découvrir le Marais poitevin,
 - édition d'un support de présentation de l'ensemble des sites classés du réseau,
 - valorisation du Marais poitevin dans le Guide : « Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France »,
 - témoignage du Marais poitevin dans le film sur les Grands Sites de France,
 - 1 guide national des campings en site classé – édité par le ministère de la Transition écologique et la Fédération Nationale de l'Hôtellerie en Plein Air – mentionne l'expérience du Parc du Marais poitevin (équilibre trouvé entre l'accueil et la qualité paysagère et environnementale).





Rayonnement du Parc naturel régional du Marais poitevin

- ▶ 2 prix nationaux décernés au PNR gestionnaire du Grand Site de France : prix de l'ingénierie territoriale pour la replantation et les allées d'arbres (technicité et allées d'arbres : Association Site et Monuments) ; prix de l'environnement décerné au PNR par la Fondation du Patrimoine - Mécénat de Vendée, fin 2023 ;
- ▶ 1 prix pour l'innovation et la qualité des actions de communication. Le « Collectif de promotion concertée » est lauréat des trophées de la communication pour son opération « Défiiez vos sens dans le Marais poitevin ».
- ▶ 1 exposition intégrant le PNR parmi 13 Grands Sites exposés sur les grilles du jardin du Luxembourg à Paris, juillet 2022.
- ▶ À l'international, le PNR a été sélectionné par le ministère des Affaires étrangères pour son expertise en tant que Parc naturel régional, Grand Site de France, Ramsar, pôle francophone international, Icomos, Natura 2000, Life, Réseaux



ZOOM SUR...

Les professionnels du tourisme impliqués dans la préservation de l'environnement et du paysage

L'implication des embarcadères dans la préservation du paysage : une opération historique et inédite impulsée et coordonnée par le PNR (convention avec la Fondation du Patrimoine).

En 2023, 4 structures'engagent financièrement pour la restauration du paysage du Marais poitevin, avec le PNR et la Fondation du Patrimoine en versant 0,50 € par tour de barque sans guide en faveur de la replantation d'arbres têtards.

Un total de 9 prestataires touristiques suivront la dynamique.

Ainsi, ils montrent leur attachement à un paysage exceptionnel qui évolue : chacun peut contribuer à l'effort collectif et au renouvellement de ce paysage unique.

6. ATTRACTIVITÉ ET COMMUNICATION

des Marais littoraux...

Une communication renforcée pour les élus et les habitants

La stratégie de communication s'établit via différents canaux et ne cesse de se consolider au cours des années. La lisibilité du PNR et de ses actions est renforcée depuis 2014, tant auprès des élus que des habitants.

Communication numérique

- ▶ Augmentation de la fréquentation du site internet institutionnel <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr>
- ▶ Entre 2016 et 2023 :
 - le nombre d'utilisateurs a été multiplié par 4,42 ;
 - le nombre de visites a été multiplié par 3,89 ;
 - le nombre de pages vues a été multiplié par 2,84.
- ▶ Réseaux sociaux :
 - 4 réseaux sociaux sur lesquels le PNR s'exprime chaque jour : **Facebook, X, LinkedIn, Instagram** ;
 - 6 530 followers supplémentaires entre 2014 et 2023 sur Facebook et Twitter - X.
- ▶ 1 kit de photos libres de droits à disposition sur la médiathèque du site institutionnel.
- ▶ 1 lettre d'information envoyée à 400 destinataires institutionnels (comité syndical...) faisant un retour mensuel sur l'actualité du PNR via les outils de communication : « Le Lien ».

Vidéos

- ▶ La production de nombreuses vidéos visant à connaître le PNR, ses actions et la richesse du territoire :
 - 20 vidéos d'actualité, dans nos séries « Le Parc en action » ou « La minute brève »,
 - 5 vidéos rétrospectives annuelles (de 2016 à 2020),
 - 1 vidéo de sensibilisation sur le Marais poitevin, labellisé Ramsar,
 - 2 vidéos de sensibilisation pour agir avec le Parc « Agir pour la biodiversité » et « Agir pour notre paysage »,
 - 1 série de 7 vidéos « Tout savoir sur nos arbres têtards »,
 - 1 série de 3 vidéos « Portrait » valorisant la marque « Valeurs Parc »,
 - 13 vidéos documentaire : poissons migrateurs,

Baie de l'Aiguillon, spectacles shows scientifiques...

- 6 clips de promotion de la destination : <https://www.parc-marais-poitevin.fr/videos>,
- 1 clip vidéo réalisé pour France Télévision avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : <https://www.youtube.com/watch?v=eZN5bCG11ZE>,
- ▶ 2 réseaux sociaux dédiés à la diffusion des vidéos produites par le PNR : Vimeo et Youtube.

Presse

- ▶ **1 couverture presse régulière** : par les médias nationaux (Le Monde, Les Échos, Figaro, Marianne, Femme Actuelle, TF1, France 2, France Inter...) et la Presse Quotidienne Régionale (La Nouvelle République, Sud-Ouest, Ouest France, France Bleu, France 3...) sur les sujets de fond : patrimoine naturel, plantation, élevage, paysage, tourisme... et les sujets d'actualité.
Entre 2014 et 2023 :
 - 239 communiqués et points-presse adressés aux médias,
 - 490 retours presse directs (articles, radios, TV locales et nationales),
 - 97 reportages TV accompagnés en direct pour les tournages.
- ▶ 2 partenariats média pour mieux faire connaître la diversité de ses actions à travers des interviews et reportages :
 - 1 partenariat avec RCF en 2018,
 - 1 partenariat avec la radio locale émergente Pigouille Radio, dès 2023.

Éditions

- ▶ **10 éditions de présentation du territoire, du PNR et de ses actions** : plaquettes institutionnelles (Le Marais poitevin au fil de l'eau...), brochures par projet (OPN, Natura 2000, Ramsar), guides (sur la publicité et la signalisation, sur l'architecture, sur les plantes...) ;
- ▶ **3 éditions et coéditions en vente** : « Hé... La mer monte ! », « La mer contre-attaque », « Robin et Tom dans le Marais poitevin ».

LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023



POINTS FORTS

- ▶ **Le Marais poitevin, PNR, Grand Site de France et Ramsar** est une destination touristique de notoriété dont le positionnement nature s'affirme.
- ▶ **Une gouvernance innovante pour mobiliser un réseau d'ambassadeurs** : des professionnels du tourisme engagés qui portent les valeurs du PNR et l'image du Marais poitevin.
- ▶ **Des équipements touristiques intégrés** (observatoires ornithologiques, pistes cyclables...) **bénéficiant à la fois aux visiteurs et aux habitants.**
- ▶ **Une implication et une expertise du PNR dans les réseaux nationaux ou internationaux** de gestionnaires de sites remarquables.



POINTS D'AMÉLIORATION, PERSPECTIVES ET PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

Si la communication touristique et institutionnelle s'est solidement renforcée (connaissance par les élus, orientation vers un positionnement « tourisme nature » de la part des offices de tourisme...), un déficit de connaissance du territoire reste présent notamment lié au renouvellement récent de la population.

Ainsi, les dernières années de mise en œuvre de la charte seront consacrées à renforcer la proximité avec les habitants à l'appui de la réalisation de projets participatifs (Life, ABC...), de projets immersifs (balade nature, balade architecture...), du déploiement de la stratégie culturelle, du soutien aux médias de proximité.

- ▶ **Conduire des actions en faveur du tourisme de nature** (nouveaux itinéraires, observatoires ornithologiques, canaoë-kayak) **et mettre en valeur la façade littorale et rétro littorale en lien avec les Réserves Naturelles Nationales, Régionales, Départementales et les sites de visite.**
- ▶ **Renforcer la proximité avec les habitants** en leur donnant la parole et en valorisant les forces vives du territoire participe à la connaissance et l'appropriation du Marais poitevin.
- ▶ **Amplifier les actions visant à valoriser le Marais dans sa diversité** notamment auprès des habitants en développant **le sentiment de fierté et d'appartenance** au territoire.
- ▶ **Continuer à faire rayonner le PNR et le Marais poitevin à l'échelle nationale et internationale** en s'appuyant notamment sur la valorisation du label Ramsar reconnaissant le Marais poitevin comme zone humide d'importance internationale : le PNR accueillera les Rencontres nationales Ramsar en 2026.
- ▶ **Poursuivre la dynamique de labellisation** :
 - renouvellement du label Grand Site de France en 2025,
 - à moyen terme, candidature au label Unesco « Man and biosphère », valorisant les relations entre l'homme et la nature.
- ▶ **Renforcer le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional »** pour les produits et services touristiques et les activités pédagogiques.

7.

IDENTITÉS, MÉDIATIONS, SENSIBILISATION ET FORMATION

Le PNR, moteur d'une approche globale et systémique du Marais poitevin

Le Marais poitevin est un territoire complexe dont les composantes hydrauliques, culturelles et environnementales sont variées. Pour ses habitants et visiteurs, cette richesse est difficile à appréhender aisément.

Le Parc naturel régional met en œuvre des actions visant à découvrir le Marais de manière systémique et, de fait, dans sa globalité. Il agit seul ou avec des partenaires pour mobiliser, créer des ressources pédagogiques, des outils de médiation et de formation adaptés aux publics visés. Il projette de continuer à varier les approches et lorsque le besoin s'en fait sentir, d'expérimenter de nouvelles formes de valorisation de ses actions et de participation des habitants.



2

**mesures de la charte
du PNR du Marais
poitevin**

MESURE 16

Informer, sensibiliser,
éduquer, former aux
enjeux du développement
durable

MESURE 17

Conserver, valoriser
et partager les ressources
identitaires du Marais
poitevin en favorisant
une dynamique territoriale
créative

LES AVANCÉES LES PLUS SIGNIFICATIVES DANS LE MARAIS POITEVIN DE 2014 À 2023

- ▶ **1 grande fête territoriale pour célébrer le classement en PNR du Marais poitevin** (15 juin 2014).
- ▶ **1 film documentaire artistique présentant la France et ses richesses paysagères dont le Marais poitevin** : « Le plus beau pays du monde » (Jacques Malaterre) diffusé en prime time sur une chaîne nationale (2013), diffusé à la fête du PNR (5 000 spectateurs).
- ▶ **1 étude scientifique d'inventaire général du patrimoine** conduite sur les communes du PNR qui bordent la Sèvre niortaise (Inventaire régional de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire).
- ▶ **3 recherches scientifiques multidisciplinaires d'envergure intégrant le Marais poitevin** :
 - **sur les digues en Europe incluant le Marais poitevin** pour ses spécificités (2018-2020) « Programme DIGUES (Digues, Interactions, Gestion, Usages, Environnement et Scénarios) » ;
 - **sur la mémoire de la tempête Xynthia et la résilience face au risque submersion** (2022-2023 puis 2024-2026) entre l'estuaire de la Loire et l'estuaire de la Gironde, accompagnée par le PNR depuis 2021 ;
 - **sur « La nature en Nouvelle-Aquitaine »** (projet Nana) soutenue par la région Nouvelle-Aquitaine, accompagnée par le PNR du Marais poitevin.



7. IDENTITÉS, MÉDIATIONS, SENSIBILISATION ET FORMATION



LES RÉALISATIONS LES PLUS SIGNIFICATIVES DU PNR DE 2014 À 2023

Éducation et enseignement

► Appel à projets :

- **1 convention-cadre de partenariat entre le PNR et l'Éducation nationale (2 Académies, Poitou-Charentes et Pays de la Loire),** une première sur le territoire.

- **1 appel à projets scolaires annuel** « À la rencontre du Marais poitevin » (2014) puis « le Marais poitevin aux portes de la classe » (2021).

- **87 projets éducatifs accompagnés dans le cadre de l'appel à projets scolaires « À la rencontre du Marais poitevin » :** 3 601 élèves touchés, 140 classes mobilisées, 104 enseignants engagés dans les projets, 12 structures d'éducation impliquées.

- **1 outil pédagogique innovant sur le Marais poitevin et le climat, créé et mis à disposition des professionnels de l'éducation et de l'EEDD (Éducation à l'Environnement et au Développement Durable) :** le jeu « EquilibreS » (2020).

Formation

- **1 formation innovante de formateurs** organisée par le PNR dans le cadre d'un **Préac** (Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle) ; déclinée en **3 stages Préac** dispensés par le PNR et l'Éducation nationale regroupant **56 enseignants**.

- **6 journées de formation organisées pour les futurs professeurs** des écoles et lycées/collèges : **166 participants**.

- **27 stages de formation « connaissance du Marais poitevin »**

- 23 pour les professionnels de la batellerie ;
- 4 pour les professionnels du tourisme (hébergeurs, professionnels des Offices de tourisme et des sites de visite) ;

Soit 816 jeunes et professionnels du tourisme.

- **3 stages de formation pour les bénéficiaires de la « marque parc » : 18 professionnels du tourisme formés** parmi les 38 marqués.

- **14 stages de formation à l'émondage des frênes**

- 12 pour les particuliers,
- 2 pour les agents communaux (technique d'émondage) ;

Soit 167 participants.

- **3 sorties-formations sur le terrain avec plus de 100 personnes** (professionnels, élus, habitants) **formées spécifiquement à la problématique de la chalarose** (maladie du frêne).

- **4 sessions de formation « savoir planter »** destinées aux propriétaires fonciers bénéficiant de distributions d'arbres dans le cadre du programme du renouvellement de la trame arborée du Marais Poitevin : **31 participants** depuis 2022.

Sensibilisation, découverte

- ▶ **1 publication « Le Marais poitevin au fil de l'eau »** pour découvrir et comprendre la zone humide (2022).
- ▶ **2 shows scientifiques humoristiques innovants** créés dans le Marais poitevin (2018 et 2019) et **2 ouvrages publiés ; 6 représentations** dans le PNR et ses communes associées soit environ 4000 spectateurs. Le show a continué à être organisé sur d'autres territoires en France comme par exemple en 2022 à Narbonne.
- ▶ **2 journées de découverte du Marais poitevin pour les élus du territoire** en 2022 et 2023 organisées par le PNR : **180 participants**.
- ▶ **340 participants sensibilisés** à la problématique de la Chalarose :
 - **45 élus des communes du site classé et secrétaires de mairie** (« kit » d'information : flyers et plaquette, ressources internet, contacts, appel à projet, personnes relais dans leur commune) ;
 - **295 personnes** (professionnels, élus, habitants).
- ▶ **1235 personnes sensibilisées à la connaissance du Marais poitevin et de ses enjeux** lors de conférences dédiées (Universités inter-âge, espace Mendès France, semaine de la nature...).
- ▶ **2350 personnes qui ont échangé avec les agents du PNR sur le Marais poitevin et ses richesses patrimoniales** lors de manifestations (par exemple le centenaire des Fédérations de Pêche et de Chasse en 2023) ou lors d'animations spécialement organisées, y compris en dehors du territoire (par exemple, le Festival Nature du Teich, le Festival de Sainte-Pexine, le Festival international du film ornithologique de Ménagoute...).



- ▶ **2 fêtes du Parc naturel régional du Marais poitevin** (Saint-Benoist-sur-Mer en 2014, Magné en 2015) : environ **10 000 visiteurs**.
- ▶ **4 types d'outils de découverte et de sensibilisation**, dont 1 « poster/carte postale » sur l'Anguille diffusé dans les écoles (2014).
- ▶ **4 livrets d'accueil pour personnes en situation de déficience légère** pour 3 embarcadères et 1 site de visite.
- ▶ **1 création d'exposition** « balade nature dans le Marais poitevin » pour la Maison du Marais poitevin (2023-2024).
- ▶ **3 expositions itinérantes réalisées** et mises à disposition pour les associations et communes demandeuses.
- ▶ **9 expositions temporaires louées par le PNR pour la Maison du Marais poitevin**.

Assistance et conseil

- ▶ **2 équipements en création désireux de porter à connaissance les richesses du Marais poitevin** : La Grenouillère (Saint-Benoist-sur-Mer) et la Maison du Marais poitevin (Coulon).
- ▶ **1 stage d'initiation aux techniques de visite et de guidage** pour l'Association des amis du four à Chaux de Benet (2022).
- ▶ **3 créations de sentier de découverte dans le cadre de démarches participatives incluant des habitants** : à Magné (sentier de découverte communal), à Frontenay-Rohan-Rohan (Office du tourisme, application Baludik) et à Maillezaix (Association des amis de l'Abbaye).

Médiation artistique

- ▶ **2 créations artistiques soutenues par le PNR** : « le Tarot du Marais poitevin », **13 représentations et 1 300 spectateurs** (6 en 2021, 3 en 2022, 4 en 2023) et « le Marais tour bus » (2023) : **2 représentations et 120 spectateurs**.
- ▶ **1 BD-fresque artistique** (2019) et **1 exposition** « Tom et Robin dans le Marais poitevin » (2020).
- ▶ **1 livre d'aquarelles et 1 exposition photographique** sur la baie de l'Aiguillon (2017).
- ▶ **1 prix du Parc naturel régional du Marais poitevin** remis chaque année au **meilleur documentaire valorisant les zones humides**, lors du Festival International du Film Ornithologique (FIFO) à Ménagoute dans les Deux-Sèvres.

7. IDENTITÉS, MÉDIATIONS, SENSIBILISATION ET FORMATION

Identités, partages, implication

- ▶ **Poursuite des travaux de réhabilitation** de trois sites emblématiques du patrimoine industriel et agricole : l'ancienne laiterie de Coulon en pôle des produits et saveurs du Marais poitevin valorisant les circuits courts dans un partenariat public/privé, l'ancienne scierie de la Garette à Magné en pôle technique pour l'entretien des marais par bateau (débardage du bois, plantations avec les chantiers d'insertion, mise à l'herbe des bovins par les éleveurs), l'ancienne briqueterie de la Grève-sur-Mignon en pôle culturel et de sensibilisation à l'éco-habitat.
- ▶ **Soutien annuel aux manifestations identitaires**, à l'image du pittoresque marché sur l'eau au Vanneau-Irleau, du Festival de peinture de Magné.
- ▶ **6 grands pique-niques des Parcs naturels régionaux** (en 2022, 2023 et 2024) fédérant les producteurs locaux marqués « Valeurs Parc » et les habitants (200 personnes par manifestation soit environ 1 200 participants).
- ▶ **Une vingtaine d'ouvertures festives des marais communaux.**
- ▶ **1 caractérisation des ouvrages hydrauliques du Marais poitevin** pour les documents d'urbanisme et des recommandations du PNR (2019).
- ▶ **1 étude de typologie des passerelles du Marais poitevin** et une méthodologie d'intervention de restauration (2018).
- ▶ **7 communes accompagnées dans leurs projets de périmètres** : Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)..., **de protection et de labels patrimoine** (« Ville d'art et d'histoire », « Petite Cité de Caractère »...).



ZOOM SUR...

Le Centre de ressources du PNR du Marais poitevin

Le PNR dispose d'un centre de ressources spécifiques sur le Marais poitevin. Cet outil de connaissances a été constitué au fil des ans depuis les années 80. Il bénéficie d'un site accessible sur rendez-vous l'antenne du Parc, à Saint-Denis-du-Payré et ses fonds photographiques sont disponibles en ligne dans une médiathèque : <https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/>

Le centre de ressources compte plus de 90 000 images, diapositives, négatifs couleurs et noir et blanc et clichés numériques contemporains, plus de 5 400 documents, livres, rapports, bulletins et publications..., 300 archives sonores, 400 documents vidéos, 6 000 cartes postales anciennes, 700 cartes en évolution constante concernant le Marais poitevin.

Depuis 2014, le PNR numérise et indexe les documents iconographiques archivés. L'ensemble des fonds documentaires participent à la connaissance du territoire et à sa valorisation. Chaque année, des auteurs, des associations, des enseignants et des collectivités accèdent aux ressources et les valorisent dans leurs propres projets de recherche, de médiation ou de publication.



LA SYNTHÈSE QUALITATIVE DE L'ACTION DU PNR DE 2014 À 2023

POINTS FORTS

- ▶ **Le PNR est l'opérateur privilégié de l'organisation de grands projets d'éducation à l'environnement et au développement durable** sur l'ensemble du territoire (appels à projets, formations, expositions itinérantes, Maisons du Parc et sites de visites...).
- ▶ **Le PNR s'appuie sur toutes les formes possibles de médiation**, notamment des formes artistiques et créatives : shows scientifiques, « Tarots du territoire », films documentaires...
- ▶ **Le PNR développe un volet « sensibilisation à l'environnement et au développement durable » dans toutes les actions de terrain** qu'il conduit sur le territoire afin de faciliter leur appropriation par les publics concernés et afin d'ancrer durablement les bienfaits des actions.

PRIORISATIONS POUR LA FIN DE LA CHARTE (2024-2029)

- ▶ **Accompagner les sites de visite dans leur évolution**, notamment la Maison du Maître de Dignes et la Maison du Marais poitevin **et renforcer la dynamique de partenariat public/privé** pour finaliser la réhabilitation et le développement de l'ancienne laiterie de Coulon. **Renforcer la découverte du littoral et des marais desséchés.**

- ▶ **Organiser de nouvelles journées de découverte du Marais poitevin pour les élus du territoire** et approfondir les connaissances sur des enjeux stratégiques.
- ▶ **Amplifier le partage des connaissances auprès des socioprofessionnels et des scolaires** et l'étendre à d'autres publics via les centres socioculturels notamment.
- ▶ **Développer la médiation culturelle** pour valoriser le territoire, partager les enjeux liés à la biodiversité, aux paysages, aux défis climatiques.
- ▶ **Déployer des outils de sensibilisation pour les habitants** sur l'ensemble du territoire :
 - expositions, réseau des sites de visite, sentiers découverte patrimoine,
 - conférences,
 - création de stands PNR pour les manifestations,
 - formations des habitants.
- ▶ **Créer de nouvelles animations et de nouveaux outils pour impliquer les habitants** au travers des actions liées aux Atlas de la biodiversité et au programme Life gouvernance information sur le climat, en s'appuyant sur le soutien d'initiatives citoyennes.



SYNTHÈSE DES PRIORISATIONS 2024-2029

Grâce à la reconquête du label de PNR depuis 2014, la structure de gestion du PNR a pu être maintenue et confortée et la nouvelle gouvernance mise en place en 2021 témoigne de la volonté collective de faire du PNR un outil de plus-value territoriale efficace.

Le statut de PNR permet d'agir pour améliorer la dimension environnementale et paysagère des projets. Son opérationnalité a généré des actions concrètes de restauration des prairies naturelles, a redonné force et vigueur aux séculaires marais communaux, a anticipé le renouvellement de l'identitaire trame arborée fragilisée, à l'appui d'actions quotidiennes de génie écologique.

Le rôle de médiateur territorial du Parc est plus que jamais nécessaire, au vu de la diversité des acteurs institutionnels, de la complexité des enjeux et des défis à relever, du fait notamment de la présence de nouveaux habitants pour lesquels les usages et les singularités du Marais ne sont plus aussi prégnants qu'autrefois.

Les priorisations proposées pour la période 2024-2029 portent par conséquent sur les actions suivantes :

Gouvernance et budget

- ▶ Poursuivre les échanges avec les communes susceptibles d'intégrer le Syndicat mixte en tant que communes associées, en prévision du périmètre qui sera proposé dans le cadre de la révision de la charte.
- ▶ Mettre en place le Conseil des sages.
- ▶ Amplifier les relations avec les partenaires et notamment l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP).
- ▶ Optimiser les financements publics et privés.

Eau

- ▶ Améliorer la connaissance des enjeux et le partage des informations relatives aux actions menées en faveur de la protection de la ressource en eau.
- ▶ Poursuivre collectivement l'objectif d'atteindre une diminution des prélèvements dans les nappes dédiés à l'irrigation agricole dans les périodes de basses eaux.
- ▶ Expérimenter, étudier des pratiques favorables à la préservation de la ressource en eau.

Patrimoine naturel

- ▶ Renforcer l'Observatoire du Patrimoine Naturel comme outil collectif de réalisation des suivis et de partage de la connaissance du Marais poitevin.
- ▶ Réaliser l'inventaire des tourbières du Marais poitevin.
- ▶ Déployer les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).
- ▶ Poursuivre les travaux de génie écologique - prairies naturelles, marais communaux, continuités écologiques...
- ▶ Décliner la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).
- ▶ Veiller à la prise en compte de l'environnement dans les politiques d'aménagement du territoire.
- ▶ Mettre en œuvre le Document d'objectifs Natura 2000 en lien avec le label Ramsar.
- ▶ Renforcer la stratégie foncière collective en faveur des milieux naturels.

Agriculture

- ▶ Promouvoir les pratiques agricoles vertueuses en matière de climat et de biodiversité.
- ▶ Déployer la stratégie foncière territoriale en faveur de l'élevage sur les prairies naturelles.
- ▶ Continuer d'augmenter les surfaces de prairies par le soutien aux éleveurs, la reconversion ou la restauration de prairies, les aménagements pastoraux...
- ▶ Amplifier la dynamique de gestion collective des marais communaux en mobilisant les moyens qui permettent de les conserver, les valoriser et les étendre.
- ▶ Encourager l'augmentation des surfaces en agriculture biologique.
- ▶ Amplifier les plantations de haies, d'alignements d'arbres, expérimenter des plans d'actions biodiversité et carbone dans les exploitations agricoles.
- ▶ Préserver et valoriser les races et variétés locales.
- ▶ Poursuivre le déploiement de la marque Valeurs Parc pour les productions agricoles.
- ▶ Soutenir la transformation des produits du terroir et l'accompagnement des circuits courts au travers des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT).

Aménagement, urbanisme, architecture, paysage et cadre de vie

- ▶ Poursuivre l'accompagnement des communes et des EPCI dans leurs projets de planification et d'urbanisme.
- ▶ Mettre en œuvre le Plan architecture, paysage et cadre de vie en ciblant la prise en compte des savoir-faire locaux et des écomatériaux.
- ▶ Prioriser l'action de lutte contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols en amplifiant la désimperméabilisation et la végétalisation des bourgs.
- ▶ Élaborer la candidature au renouvellement du label Grand Site de France pour le Marais mouillé poitevin (2025-2033).
- ▶ Contribuer à l'intégration environnementale et paysagère des grandes infrastructures et à la qualité paysagère, architecturale et environnementale des projets d'aménagement.
- ▶ Intégrer les nouveaux défis environnementaux, climatiques et paysagers dans les projets et partager une nouvelle culture du risque et de l'aménagement adaptée au changement climatique.

Transition énergétique et climat

- ▶ Promouvoir la sobriété énergétique et les énergies renouvelables.
- ▶ Poursuivre le travail de partage de connaissances, de concertation et de collaboration entre élus, collectivités, socioprofessionnels et associations pour faire du PNR un territoire de résilience.
- ▶ Expérimenter les solutions fondées sur la nature.
- ▶ Faire du Marais poitevin un laboratoire grandeur nature d'expérimentation et d'innovation en matière d'adaptation au changement climatique.

Attractivité et communication

- ▶ Conduire des actions en faveur du tourisme de nature et mettre en valeur la façade littorale et rétro littorale.
- ▶ Renforcer la proximité avec les habitants.
- ▶ Valoriser le Marais dans sa diversité et développer le sentiment de fierté et d'appartenance au territoire.
- ▶ Continuer à faire rayonner le PNR et le Marais poitevin à l'échelle nationale et internationale en s'appuyant notamment sur le label Ramsar.
- ▶ Poursuivre la dynamique de labellisation Grand Site de France et Man and Biosphère.
- ▶ Renforcer le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les produits et services touristiques et les activités pédagogiques.

Identités, médiations, sensibilisation et formation

- ▶ Accompagner les sites de visite dans leur évolution et renforcer la dynamique de partenariat public/privé.
- ▶ Organiser de nouvelles journées de découverte du Marais poitevin pour les élus et approfondir les connaissances sur des enjeux stratégiques.
- ▶ Amplifier le partage des connaissances auprès des socioprofessionnels et des scolaires et l'étendre à d'autres publics.
- ▶ Développer la médiation culturelle pour valoriser le territoire, partager les enjeux liés à la biodiversité, aux paysages, aux défis climatiques.
- ▶ Déployer de nouveaux outils pour sensibiliser et impliquer les habitants et soutenir les initiatives citoyennes.

Toutes ces actions seront l'occasion d'engager la concertation préalable à la révision de la Charte du PNR qui interviendra en 2029.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Labels PNR, Grand Site de France et Ramsar

La charte du Parc naturel régional du Marais poitevin 2014-2026, PNR du Marais poitevin, mars 2017

Renouvellement du label « Grand Site de France » 2017 – 2022, PNR du Marais poitevin, mars 2017

Avis sur la proposition d'inscription du site « Marais poitevin » au titre de la convention internationale dite de « Ramsar » sur les zones humides, Jean-Philippe SIBLET, Muséum National d'Histoire Naturelle, UMS PatriNat, 21 juin 2023

Rapport sur la proposition d'inscription du site du Marais poitevin au titre de la Convention internationale « RAMSAR » sur les zones humides, René ROSOUX, Rapporteur du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), 28 juin 2023

Avis motivé sur le projet de labellisation du site du Marais poitevin (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime) au titre de la convention de Ramsar sur les zones humides, Commission espaces protégés du CNPN, 3 juillet 2023

Plan de paysage et transition énergétique du PNR du Marais poitevin, publiée sur le site du Réseau des Grands Sites de France

Évaluation et observation de l'évolution du Marais poitevin

Dispositif d'évaluation et d'observation du PNR du Marais poitevin, PNR du Marais poitevin, octobre 2015

Le Marais poitevin, recueil de chiffres-clés, PNR du Marais poitevin, décembre 2023

Évaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 Marais poitevin, Établissement public du Marais poitevin, juillet 2015

État des lieux actualisé des orientations et actions en faveur de la biodiversité dans le Parc naturel régional du Marais poitevin et avancement au 28 février 2020, Document préalable au bilan évaluatif à mi-parcours du PNR, PNR du Marais poitevin, février 2020

Document-réponse aux questions et recommandations formulées par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) lors de la labellisation du Parc, PNR du Marais poitevin, version actualisée, avril 2017 et septembre 2018

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, évolution de la biodiversité en Marais poitevin, PNR du Marais poitevin, novembre 2014

Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin. 18 ans d'observation. Plaquette synthétique vulgarisée, PNR du Marais poitevin, 2022

Actions du PNR du Marais poitevin

Les rapports d'activité annuels du PNR du Marais poitevin (de 2014 à 2023), PNR du Marais poitevin, 2014 à 2023

Présentation de la démarche Ateliers paysage Grand Site, Explorer, anticiper, débattre, proposer, planter un paysage pour demain, PNR du Marais poitevin, 2015

La démarche paysagère dans les Grands Sites de France, Méthode et pratiques, Réseau des Grands Sites de France, 2022

Transition énergétique : vers des paysages désirables, Chaire « Paysage et Énergie » et École Nationale de Paysage, 2022

La Notice Schéma éolien – Parc du Marais poitevin, PNR du Marais poitevin, 2023

Installer du solaire sur ma maison, Comment s'y prendre dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, PNR du Marais poitevin, 2023

La Fiche descriptive Ramsar Marais poitevin, PNR du Marais poitevin, 2024

La marque Valeurs Parc naturel régional dans le Marais poitevin, PNR du Marais poitevin

Données et documents disponibles sur le site internet du Parc

Organigramme des élus, organigramme de l'équipe technique

Atlas de la biodiversité du Marais poitevin

Le « Magazine de découverte de la destination Parc naturel régional du Marais poitevin »

Carte touristique du Parc naturel régional du Marais poitevin

Ainsi que toutes les données et actualités du PNR accessibles à tous : parc-marais-poitevin.fr



Document rédigé par le Parc naturel régional du Marais poitevin - 2024

Crédits photos : PNRMP, P.Baudry, D.Cantin, F.Leroy, O.Touron, P.Viala, Shootvideo, J.Pomier, F.Varennnes, P.Veniel, A.Mascaro, G.Thomas, M.VanDam, B.Gervais, Y.Guilbard, F.Mercier, PhonicLips, Nature solidaire / Cartes : PNRMP-EPMP / Conception-crédation graphique : gleech PNRMP septembre 2024



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne en Charente-Maritime

200, rue de la Juillerie
17170 Ferrières

Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré



Le Parc agit

pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr

